



Colloque des adultes en formation



26 ET 27 OCTOBRE 2002

20 ans après la Commission Jean...

Conditions de vie et d'étude
des étudiants adultes
dans les établissements
publics d'enseignement

COMPTE RENDU DU COLLOQUE

Ce colloque était organisé dans le
cadre de la

**SEMAINE QUÉBÉCOISE
DES ADULTES EN FORMATION**

Table des MATIÈRES

Introduction	1
Allocution de M. Sylvain Simard, ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi.....	3
Allocution de M ^{me} Michèle Jean, présidente de la Commission Jean (1980-1982)	5
Allocution de M. Denis Sylvain, président de la FAEUQEP	7
Recueil de textes	
La loi sur les associations étudiantes	9
L'éducation participative	11
Un ombudsman de l'éducation	12
Une loi-cadre de l'éducation des adultes.....	13
L'insuffisance et la volatilité des budgets de l'éducation des adultes.....	14
De nombreuses interrogations à propos d'Emploi Québec	15
Études et prestations de chômage ne sont pas incompatibles	17
La reconnaissance des acquis.....	19
Les moyens d'action	20
Résolutions adoptées	23
Commentaires des participants.....	31
Liste des membres du comité organisateur et collaborateurs	35
Liste des participants.....	37

INTRODUCTION

Vif succès du Colloque des adultes en formation

Enthousiasme, lucidité, franchise et espoir : ce sont les mots qui viennent spontanément à l'esprit quand on dresse le bilan du colloque «20 ans après la Commission Jean... Conditions de vie et d'étude des étudiants adultes dans les établissements publics d'enseignement». L'événement s'est tenu les 26 et 27 octobre 2002 dans le cadre de la première Semaine québécoise des adultes en formation.

Au départ, le succès du colloque était pourtant loin d'être assuré. D'abord parce qu'il n'y avait pas de précédent d'une rencontre d'étudiants adultes de tous les ordres d'enseignement. Ensuite parce que le recrutement de participants dans toutes les régions du Québec posait un défi important en raison de l'inexistence de véritables associations étudiantes au secondaire et au collégial. C'est la collaboration du personnel et de la direction des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle qui a permis de surmonter ce problème. Nous les en remercions. Il faut en outre rappeler que les adultes assument bien d'autres responsabilités que celles d'étudiant et qu'il n'est donc pas facile de les réunir pendant tout un week-end. Il fallait enfin assumer les frais de transport, de repas et d'hébergement de tous ces gens, dont la plupart, surtout ceux du secondaire, vivent dans des conditions économiques précaires.

Le matin du 26 octobre, la seule présence dans la salle de quelque 150 étudiants adultes constituait donc en soi un succès. C'était aussi un auditoire tout indiqué pour le ministre de l'Éducation, M. Sylvain Simard, qui a procédé à l'ouverture officielle de la Semaine québécoise des adultes en formation et du colloque proprement dit. Deux éléments de son allocution ont plus particulièrement retenu l'attention des étudiants : le Ministre a affirmé qu'il accueillerait favorablement la création d'un groupe de pression d'étudiants adultes et il a également estimé pertinente la création d'un poste d'ombudsman de l'éducation pour traiter les plaintes d'étudiants qui s'estiment victimes d'injustices.

Le choix de M^{me} Michèle Jean comme conférencière d'ouverture du colloque était également judicieux. M^{me} Jean a en effet livré un bilan très critique de l'évolution de l'éducation des adultes au cours des 20 dernières années, ce qui était tout à fait dans l'esprit des discussions qu'ont eues les étudiants pendant ces deux jours.

Que ce soit sur leurs droits, leurs conditions socio-économiques ou la reconnaissance des acquis, les trois thèmes de discussion, les étudiants adultes ont en effet livré le fond de leur pensée et relaté les nombreuses difficultés qui se dressent devant un adulte qui s'engage dans un parcours de formation structuré. L'ensemble des propos entendus pendant ces deux jours trace un portrait de la réalité de l'éducation des adultes dans les établissements publics d'enseignement qui est loin d'être idyllique.

Toutefois, ce qu'on retient en premier lieu du colloque, c'est la volonté et l'espoir de changer les choses. Dans la quinzaine de résolutions adoptées en assemblée plénière, on note en effet le mandat confié au comité organisateur du colloque de travailler à la création d'un regroupement des étudiants et des étudiantes adultes du Québec et, à cet effet, de convoquer une assemblée générale de fondation au moment jugé opportun. Le vœu a aussi été explicite de tenir d'autres colloques sur différents thèmes de l'éducation des adultes.

Les participants ont par ailleurs adopté une série de résolutions sur Emploi Québec et les Centres locaux d'emploi (CLE), dont les politiques, les pratiques administratives et les comportements manquent de précision et de transparence, et diffèrent d'une région à l'autre. Les étudiants adultes souhaitent aussi que soit créé un mécanisme d'appel indépendant pour entendre les plaintes des personnes qui estiment avoir été lésées par des décisions et des comportements inadéquats. Ils revendiquent aussi que le ministère de l'Éducation et de l'Emploi finance une étude sur la réalité et les besoins socio-économiques des étudiants adultes et d'en confier la réalisation à un organisme indépendant.

Au chapitre des droits, la principale proposition convie les étudiants adultes à combattre toute politique qui oblige des adultes à participer à des parcours de formation et qui nie aux adultes qui souhaitent se former le droit de choisir un programme d'études qui correspond à leurs intérêts et à leurs besoins. Deux autres

propositions portent sur la création d'un poste d'ombudsman de l'éducation et l'adoption d'une loi-cadre sur l'éducation des adultes.

Sur le thème de la reconnaissance des acquis, les étudiants adultes demandent au ministère de l'Éducation d'allouer à chacun des établissements publics d'enseignement un budget destiné spécifiquement à l'évaluation et la reconnaissance des savoirs acquis par les adultes.

À n'en pas douter, l'ensemble de ces éléments constitue la base d'un programme d'action en éducation des adultes. Sa grande richesse, c'est qu'il émane des étudiants et des étudiantes eux-mêmes. En effet, si les enseignants, les administrateurs scolaires, le ministère de l'Éducation et les spécialistes de ce champ d'activité ont tous un rôle important pour construire le système d'éducation des adultes, le point de vue des étudiants et des étudiantes est précieux, irremplaçable.

Enfin, nous ne saurions clore cette entrée en matière sans remercier tous les organismes et personnes qui ont contribué à l'organisation du colloque : plus particulièrement les membres du comité organisateur, les animateurs et les bénévoles qui ont participé directement à l'événement, mais aussi le ministre de l'Éducation, M. Sylvain Simard, M^{me} Michèle Jean, notre conférencière, l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), le pivot de la Semaine québécoise des adultes en formation, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) la Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN), la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP) et l'Association des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AEHCUQTR).

À tous ces gens nous disons : votre action n'a pas été vaine et cet événement aura des suites concrètes.

Le coordonnateur du colloque,



Robert Martin

ALLOCATION DE M. SYLVAIN SIMARD
MINISTRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION ET À L'EMPLOI

Madame Michèle Jean, présidente de la Commission d'étude sur la formation des adultes, 1982
Étudiants et étudiantes,
Distingués invités,

J'ai trouvé fort judicieux d'associer le lancement de la *Semaine québécoise des adultes en formation* au colloque « 20 ans après la Commission Jean, Conditions de vie et d'étude des étudiants adultes dans les établissements publics d'enseignement ».

En effet, cette première édition de la Semaine revêt une visée d'ensemble et rejoint tous les acteurs de la formation, dont bien entendu les étudiantes et les étudiants adultes du secondaire, du collégial et de l'université.

« Apprendre tout au long de la vie », cela concerne l'ensemble de la société québécoise et, même si la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* aborde de nombreux aspects de l'éducation, il n'en demeure pas moins que les objectifs que nous y véhiculons, notamment ceux visant à rehausser le niveau de formation de base de la population québécoise et à mettre à jour les compétences des travailleurs et des travailleuses en emploi, vous touchent au premier chef.

Le thème de votre colloque évoque les vingt ans de la Commission Jean. Je ne saurais manquer l'occasion qui m'est offerte ce matin de souligner l'apport important de Madame Jean dans la visibilité de plus en plus présente de l'éducation des adultes et de la formation continue au sein de la société québécoise. C'est sous l'impulsion des recommandations de son rapport qu'a pris forme le modèle actuel de ce secteur de l'éducation.

Vous savez, mon gouvernement a toujours été préoccupé par la question de l'éducation des adultes et de la formation continue. En effet, en 1979, l'un de mes prédécesseurs, Monsieur Camille Laurin, demandait à Madame Jean de créer une Commission d'étude sur la formation professionnelle et socioculturelle des adultes qui a permis de, et je cite : « (...) prendre en compte la multiplicité des types et des lieux d'apprentissage et de proposer une harmonisation des politiques sociales, économiques et culturelles et un arrimage cohérent d'objectifs, d'orientation et d'actions entre les différents intervenants en éducation des adultes ».

Vingt ans plus tard, le Parti Québécois toujours, a rendu public la politique gouvernementale que vous connaissez et qui a pris assise sur de nombreuses recommandations du rapport de la Commission Jean, qui n'avait pas toutes été mises en œuvre, étant donné le contexte économique de l'époque.

D'ailleurs, la plan d'action de la Politique met de l'avant des mesures qui reflètent les nombreux changements qui se sont produits au Québec depuis vingt ans, pour ne nommer que : l'importance également apportée à l'emploi et à l'éducation comme moteurs de notre société, la nécessité de développer un partenariat efficace pour répondre aux besoins des adultes et de la place de plus en plus importante jouée par le secteur communautaire.

Une des questions qui, tout au long des vingt dernières années, a préoccupé constamment le monde de l'éducation est celle de la reconnaissance des acquis pour laquelle la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* apporte de nombreuses mesures qui devraient être à la satisfaction de tous et de toutes, dans tous les ordres d'enseignement. Même les universités seront incitées à se doter de règles publiques en matière de reconnaissance des acquis. Elles seront aussi invitées à préciser, dans leurs règles d'admission, quelle reconnaissance est accordée aux études suivies à l'extérieur du Québec. Elles seront également incitées à saisir les données illustrant la situation pour pouvoir en présenter un portrait d'ensemble. Mon ministère entend aussi soutenir les efforts qui seront faits pour la reconnaissance des acquis entre les différents ordres d'enseignement.

Une autre question qui vous préoccupe et me préoccupe aussi beaucoup : le droit des étudiants et les conditions socio-économiques des étudiants adultes. Je tiens à vous dire que nous sommes présentement à mener une réflexion majeure concernant à la fois l'ensemble des modalités actuelles quant à l'accessibilité de la formation pour faire en sorte de favoriser l'expression des besoins des adultes et de fournir des réponses tenant compte de la variété de ceux-ci. À titre d'exemples : révision des services d'accueil et de référence, campagne nationale de promotion de la formation de base, mesures d'animation communautaire.

De plus, il n'existe pas actuellement dans le réseau de l'éducation de véritable mécanisme de gestion des plaintes pour les étudiants, si on exclut l'unité des droits de recours en matière d'aide financière aux études. Je réfléchis depuis un moment à cette situation qui me préoccupe au plus haut point. J'ai demandé des avis et j'ai hâte d'avoir les vôtres, mais je peux vous dire que je suis très sensible à la situation. Je constate par ailleurs que la commission Jean s'était aussi penchée sur la nécessité de créer un tel mécanisme de gestion des plaintes en proposant un poste d'ombudsman.

Votre questionnement sur les conditions socio-économiques des étudiants est également une préoccupation de tous les instants. On peut penser aux frais de scolarité, à l'aide financière aux études, aux différents programmes gouvernementaux. Est-ce suffisant? La question demeure ouverte.

En terminant, je veux souligner l'importance que mon Ministère accorde à des rencontres comme celle d'aujourd'hui. Ce sont pour nous des laboratoires vivants de ce que doivent comporter les politiques que nous mettons de l'avant. Je suis confiant que les discussions poursuivies ici aujourd'hui seront riches et contribueront à nourrir notre réflexion et nos actions futures. J'accueillerais d'ailleurs favorablement la création d'un groupe de pression d'étudiants et d'étudiantes adultes.

Je vous souhaite une journée des plus stimulantes et j'attends avec impatience que vous me transmettiez les résultats de votre colloque.

Bon colloque à toutes et à tous.

20 ANS APRÈS LA COMMISSION JEAN...
ALLOCUTION DE M^{ME} MICHÈLE JEAN
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION JEAN (1980-1982),
CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES,
FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES,
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Monsieur le ministre,
Chers étudiants et étudiantes de tous les niveaux,

Je suis très honorée, émue et interrogative d'avoir été invitée à vous parler ce matin. Honorée parce que, en tant qu'historienne, je trouve que la mémoire historique au Québec est toujours assez faible. Nous fonctionnons un peu comme des champignons qui poussent tous les matins. Nous ne nous rappelons à peu près jamais ce qui s'est passé avant nous. Alors, le fait que vous ayez choisi de prendre le Rapport Jean comme base de vos discussions m'honore bien sûr, mais me fait aussi dire que c'est à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle. Car, si vous jugez que ce Rapport est encore pertinent, c'est que, depuis ce temps, ce que nous avons recommandé n'a peu ou pas été mis en œuvre!

En effet, lorsqu'on m'a dit qu'on souhaitait que le rapport soit réédité, je l'ai relu et je me suis informée de ce qui s'était passé depuis sa parution.

Les milieux que j'ai interrogés m'ont tous dit : « Pas grand chose »...

Lorsque, au mois de juillet, Robert Martin, coordonnateur de ce colloque a voulu me remettre la lettre m'invitant à venir vous parler ce matin, il ne m'a pas trouvée. Heureusement, à la Faculté des études supérieures où je travaille maintenant, il a repéré une bonne âme qui lui a dit comment me rejoindre.

Je trouve que ceci est une bonne illustration de l'éducation des adultes. Ayant moi-même eu à revenir aux études universitaires après dix ans d'absence, j'ai eu dans les années soixante à chercher à qui m'adresser, à chercher à faire reconnaître mes acquis, à m'organiser avec trois enfants pour avoir une gardienne, à assister à mon premier cours avec beaucoup d'espoir et à me faire dire par le premier professeur qu'il voulait changer l'horaire des cours, ce qui foutait en l'air toute ma planification.

À vrai dire, je n'ai jamais eu de problème intellectuel à suivre les cours mais des problèmes d'organisation : organisation des horaires, de la famille, du financement, etc. En fait, comme le disait un conférencier à Winnipeg la semaine dernière : on essaie toujours de réparer les individus, mais c'est l'environnement qu'il faut réparer!

La création de la Commission Jean en 1982 était le fruit d'un contexte plein, d'un contexte où il s'était passé beaucoup de choses en éducation des adultes, un contexte où il y avait eu au gouvernement, dans les commissions scolaires et dans les cégeps beaucoup d'initiatives intéressantes et où les gens souhaitaient que soit élaborée une politique cohérente d'éducation tout au long de la vie.

Aujourd'hui, la politique gouvernementale qui vient de sortir est parue dans un contexte vide, un contexte où nous avons perdu du terrain en éducation tout au long de la vie.

Les grandes orientations que la Commission Jean avait mises de l'avant : Éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente, Démocratisation, Développement du potentiel humain et non du capital humain, Formation de base, Autoformation et prise en charge, Accessibilité, Transformation de l'image et des pratiques et Participation sont encore valables et certaines de ces orientations sont reprises dans la nouvelle politique.

Nous avons demandé que soit reconnu, dans les principes et dans les faits, le droit des adultes à l'éducation et que ce droit soit affirmé et défini dans une loi cadre.

La nouvelle politique parle de l'affirmation du droit à l'éducation devant se traduire par des actions favorisant la demande de formation et permettant l'apprentissage tout au long de la vie.

Comment ce droit sera-t-il reconnu et financé?

Nous avons demandé que la reconnaissance des acquis soit mise en place.

La nouvelle politique affirme que les acquis devront être reconnus et que les adultes ne devraient pas avoir à réapprendre ce qu'ils savent déjà.

Comment cela sera-t-il mis en œuvre?

Nous avons parlé de l'analphabétisme fonctionnel d'une large partie de la main d'œuvre québécoise et de l'importance d'y remédier.

La nouvelle politique reconnaît que plus du quart des travailleurs âgés de 45 à 64 ans n'ont pas terminé leurs études secondaires en 1998. Ces travailleurs avaient en 1982, entre 25 et 44 ans, qu'a t-on fait pour eux?

La nouvelle politique reconnaît les organismes autonomes d'action communautaire et promet de les financer. À suivre.... et espérons que si financement il y a, il sera aussi permanent que l'éducation permanente.

Enfin, mentionnons que la nouvelle politique n'inclut pas les universités, ce qui est fort dommage.

Alors, même si depuis 20 ans il s'est passé de bonnes choses en lien avec ce que nous avons recommandé : rapatriement de la formation professionnelle au Québec, 1 % de la masse salariale des employeurs consacré à la formation, il n'en demeure pas moins que nous avons perdu du terrain.

La nouvelle politique promet des choses intéressantes, mais vous devez être vigilants. Vous devez bien étayer vos revendications et les faire valoir.

Comme disait mon père : « Si tu ne t'occupes pas de toi qui s'en occupera. »

En ce sens, la semaine des adultes en formation vous lance un message. Occupez-vous de vos affaires. Ne comptez pas trop sur les gouvernements pour le faire.

La nouvelle politique s'appelle Apprendre. Le Rapport de la Commission s'appelait *Apprendre : une action volontaire et responsable*.

Volontaire : il faut vouloir pour apprendre.

Responsable : il faut prendre ses responsabilités en main et ne pas compter sur les autres pour le faire.

En terminant, j'aimerais citer une phrase du rapport de la Commission Jean : En éducation des adultes, il faut « inventer des modèles qui permettent d'associer les différents univers impliqués, sans quoi on risque d'en atténuer la nécessaire vitalité. L'étape que nous avons franchie ne marque qu'un premier pas. Bien des questions ne sont qu'ébauchées, mais nous croyons que les orientations fondamentales sont indiquées et qu'il est possible d'agir rapidement. » Nous n'avons pas agi rapidement, mais il n'est jamais trop tard.

Rappelons-nous cette magnifique citation de Camille Laurin qui avait créé la Commission et qui, dans le contexte socio-économique de plus en plus complexe dans lequel nous vivons, est éminemment pertinente. Il disait : « On ne peut séparer le sens, l'objectif de l'éducation permanente de l'objectif général de nos sociétés qui est la conscientisation de chacun de nos citoyens à ses problèmes personnels, aux questions éternelles qui le confrontent, aux problèmes de ses relations avec son entourage, avec son environnement, avec son milieu. »

Merci et bonne journée.

ALLOCATION DE M. DENIS SYLVAIN
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
ÉTUDIANTES UNIVERSITAIRES QUÉBÉCOISES EN
ÉDUCATION PERMANENTE (FAEUQEP)

Chers amis,

Il y a sans doute plusieurs bonnes raisons de nous réjouir de cette première Semaine québécoise des adultes en formation. La principale, je pense, tient en quelques mots : mieux faire connaître et aimer l'éducation des adultes, l'éducation permanente et la formation continue.

La FAEUQEP, dont j'ai l'honneur d'être président, constitue l'un des rares groupes d'étudiants adultes organisés au Québec. Elle est née au début des années 90, dans une période que plusieurs observateurs considèrent comme celle du déclin de l'éducation des adultes. Le temps qui m'est alloué ne me permet pas d'entrer dans les détails. Je dirai donc simplement que notre Fédération partage le point de vue de ces observateurs. D'ailleurs, pendant plusieurs années, nous n'hésitions pas à qualifier l'éducation des adultes de « parent pauvre » de l'éducation.

À ce jour, je ne crois pas que les choses aient changé fondamentalement. Il y a cependant des signes qui nous laissent espérer des jours meilleurs. La Semaine québécoise des adultes en formation en est un. La Politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue, que le gouvernement du Québec a adoptée en mai dernier, en est un autre. Si on fait partie des optimistes, on peut dire que ces deux initiatives témoignent que l'éducation des adultes a monté de quelques crans dans la liste des priorités des pouvoirs publics.

Les événements des prochaines années nous diront si cet optimisme est fondé. Pour ma part, comme porte-parole d'une fédération étudiante, j'ai la conviction que les étudiants adultes ont un rôle important à jouer dans ce débat, ce qu'ils n'ont pas fait suffisamment jusqu'à maintenant. C'est d'ailleurs dans cet esprit que débutera dans quelques minutes le Colloque des adultes en formation.

Sur ce, je vous souhaite à tous et à toutes une fructueuse Semaine québécoise des adultes en formation.

La loi sur les associations étudiantes

Introduction

Il y a une vingtaine d'années, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants. Cette loi est probablement unique au monde, car elle accorde des droits très importants aux associations étudiantes accréditées. Pour des raisons que nous expliquerons plus loin, les étudiants adultes ne sont pourtant pas toujours en mesure de profiter pleinement de la Loi et de créer leur propre association étudiante. Le moment est par ailleurs favorable pour intervenir, car tout indique que la Loi fera l'objet d'une révision dans un avenir rapproché.

Origine de la Loi

Dans les années 60 et 70, il est bien connu que le mouvement étudiant québécois était très actif. On n'a qu'à se rappeler les nombreuses grèves étudiantes qui ont fait la manchette des médias et perturbé le fonctionnement des cégeps et des universités. Le monde scolaire est alors en pleine ébullition.

Dix ans plus tard, à la fin des années 70 et au début des années 80, la situation est tout autre : le mouvement étudiant est à plat. Le Conseil des universités estime alors que la situation est préoccupante et il remet au ministre de l'Éducation un avis intitulé *Les droits des étudiants dans les universités*. Dans cet avis, le Conseil constate la « désintégration du milieu étudiant, sa relative apathie accompagnée de soubresauts sporadiques et son absence presque complète de la structure de décision de l'université ».

Le Conseil indique aussi que, pour important qu'il soit, l'engagement personnel des étudiants dans la vie universitaire ne suffit pas : « Au contraire, il apparaît de plus en plus essentiel que les étudiants soient davantage présents collectivement à tous les niveaux de la structure où se prennent les décisions susceptibles d'affecter leur vie. Cette présence s'impose certes au premier chef là où sont définies les politiques concernant les services aux étudiants. Elle n'est pas moins nécessaire partout où sont prises des décisions majeures concernant la réglementation académique et l'affectation des ressources. Les exigences d'une telle implication sont toutefois différentes. Elles font appel à la nécessité pour les étudiants de s'organiser en association représentative de l'ensemble et à la responsabilité de l'administration universitaire de faciliter aux représentants de ces organismes le meilleur exercice de leurs droits et de leurs responsabilités. »

C'est ce point de vue qu'a retenu l'Assemblée nationale en adoptant la Loi. Et ce qui est vrai pour les universités l'est aussi pour les cégeps ainsi que pour les étudiants adultes des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes des commissions scolaires.

Les droits reconnus dans la Loi

La Loi accorde aux associations accréditées des droits très importants :

1. L'obligation pour l'établissement de percevoir à la source la cotisation des membres de l'association étudiante. Cette mesure, connue sous le nom de formule Rand, a été directement empruntée au monde syndical. L'expérience des années 60 et 70 avait démontré que l'insuffisance des ressources financières limitait le développement, la stabilité et la continuité du mouvement étudiant. De plus, la perception de la cotisation dépendait de la bonne volonté de la direction d'un établissement, ce qui limitait l'autonomie des associations étudiantes.
2. Le droit, pour l'association étudiante, de choisir elle-même ses représentants là où les étudiants ont leur mot à dire. Avant l'octroi de ce droit et même aujourd'hui dans le cas des associations non accréditées,

les associations étudiantes n'ont souvent, à ce chapitre, qu'un pouvoir de recommandation. Cela ouvre la porte au filtrage des candidatures pour des raisons qui n'auraient rien à voir avec la compétence des candidats.

3. Le droit d'affichage dans l'établissement, indispensable pour faire connaître les activités de l'association.
4. L'octroi de locaux. Pour bâtir une association étudiante et pour animer la vie étudiante, il importe d'avoir pignon sur rue dans l'établissement.

Les failles de la Loi

Dans sa forme actuelle, la Loi reconnaît trois catégories d'étudiants dans les universités : le 1^{er} cycle, les cycles supérieurs et l'éducation permanente. Ce n'était pas le cas au moment de son adoption et dans les années suivantes. Ce sont les étudiants des cycles supérieurs et ceux de l'éducation permanente qui, au nom de leurs particularités, ont revendiqué le droit de créer leurs propres associations étudiantes. Au début des années 90, l'Assemblée nationale a amendé la Loi dans le sens souhaité.

À l'usage, on constate cependant des failles et des limites à la Loi. La première tient au fait qu'elle s'applique seulement dans les cégeps et les universités : les étudiants du secondaire en sont exclus. Dans leur cas, la *Loi sur l'instruction publique* prévoit seulement que des étudiants siègent au Conseil d'établissement. Ils y sont nommés après consultation de l'ensemble des étudiants ou de l'association étudiante lorsqu'il y en a une.

Cela est compréhensible au secondaire régulier, où la quasi totalité des étudiants ont moins de 18 ans et ne sont donc pas en mesure d'assumer les responsabilités légales que comporte une association incorporée et accréditée. Il en va cependant tout autrement dans les Centres d'éducation des adultes (CEA) et les Centres de formation professionnelle (CFP) des commissions scolaires, où la clientèle est essentiellement constituée d'adultes. Le sens commun nous dit que ces adultes devraient bénéficier des mêmes droits que ceux des cégeps et des universités. Il y a quelques mois, le Conseil étudiant du Centre intégré de métallurgie, mécanique et électricité (CIMME) de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a d'ailleurs adopté une proposition demandant au ministre de l'Éducation d'amender la Loi pour permettre aux étudiants adultes des CEA et des CFP de créer des associations étudiantes accréditées. Comme nous le verrons plus loin, il y a tout lieu de croire que l'initiative du Conseil étudiant du CIMME aura des suites concrètes.

Dans les cégeps, la Loi stipule que les étudiants à temps partiel peuvent constituer des associations étudiantes de la catégorie « éducation permanente ». À notre connaissance, aucun groupe d'adultes ne s'est prévalu jusqu'à maintenant de cette possibilité.

On observe par ailleurs un problème majeur à l'université. Aux fins de création d'une association étudiante, la Loi dit en effet qu'il appartient à chaque établissement de définir ce qu'est « l'éducation permanente ». Cela ne pose guère de difficulté dans certains cas, entre autres à l'Université McGill et à l'Université de Montréal, où il existe respectivement un service de *continuing education* et une Faculté de l'éducation permanente. Il en va tout autrement dans la plupart des autres établissements, notamment les constituantes de l'Université du Québec, où l'éducation des adultes est dite « intégrée » aux programmes réguliers. Le problème très concret est le suivant : un établissement n'a qu'à affirmer qu'il n'a pas d'éducation permanente, ce qui empêche les étudiants adultes de se regrouper dans une association distincte. Cette entourloupette n'est pas théorique : la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) en a fait l'expérience au cours des dernières années.

La solution à ce problème consiste à amender la Loi de façon à obliger les établissements à définir l'éducation permanente. Il est en effet indéniable que toutes les universités ont des programmes de formation destinés aux adultes et qu'elles doivent le reconnaître.

La révision de la Loi

Notons enfin que le contexte est favorable à une amélioration de la Loi. Le Comité d'accréditation, qui a la responsabilité de conseiller le ministre de l'Éducation sur cette question, a mis en branle un processus d'analyse et de réflexion sur les problèmes qu'a posés l'application de la Loi au cours des dernières années, ses lacunes et les moyens de l'améliorer.

L'éducation participative¹

Comme artisan de sa formation, l'étudiant a le droit de participer aux décisions qui le concernent. Si l'étudiant est un artisan de sa propre formation, il importe alors de lui reconnaître des droits et des responsabilités analogues à ceux des autres partenaires de la communauté à laquelle il appartient.

La participation, une politique pédagogique à développer

Cela est vrai pour le jeune et pour l'adulte, l'étudiant apprend mieux lorsque sa contribution personnelle est mise en valeur, lorsque l'éducation fait appel à son vécu. [...] Or, plus souvent qu'autrement, les orientations et les objectifs sont définis, les programmes élaborés, sans aucune participation des étudiants, et ce, à tous les niveaux d'enseignement. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, d'entendre ceux-ci déplorer le fait qu'un grand nombre de programmes institutionnels ne répondent pas à leurs besoins et à la réalité qu'ils vivent. Préconiser la participation à ce niveau-ci, c'est accepter que les étudiants adultes sont capables d'assumer eux-mêmes le projet global de leur existence, et c'est également comprendre et admettre que les adultes apprennent vraiment quand ils peuvent partager avec le responsable de la formation la responsabilité de définir les besoins de formation, d'en formuler les objectifs, d'en planifier le déroulement et l'évaluation.

[...] Dans le type de formation que nous avons appelé académique, la participation de l'adulte peut être plus limitée. Elle se situe à deux niveaux. Premièrement, au moment de l'élaboration des programmes, les instances concernées (syndicats, monde du travail, monde scolaire) auront été consultées : c'est aux instances qui le représentent qu'il peut adresser ses recommandations. Deuxièmement, l'étudiant adulte inscrit à une activité de formation de type académique devrait pouvoir négocier avec l'éducateur, selon les objectifs définis, une démarche pédagogique qui tienne compte de son vécu, et participer à l'évaluation. Cela est valable aussi pour le « jeune » inscrit à l'enseignement dit « régulier ».

[...] Quel que soit le type de formation choisi, les institutions scolaires doivent créer un univers de participation en impliquant directement dans l'activité éducative les étudiants de même que les éducateurs, les professionnels et le personnel administratif. Nous croyons que c'est là que la participation peut avoir son véritable sens et sa dimension réelle, beaucoup plus que dans une représentation à un conseil d'administration, sans nier que cette dernière ait également un rôle à jouer.

Pour qu'une telle participation soit réelle, l'étudiant a besoin d'une information la plus complète et la plus précise possible sur les différents programmes et cours qui lui sont offerts. Chaque école ou département universitaire possède son « annuaire » de cours offerts faisant miroiter, dans un étalage étincelant, une multitude de choix propres à aider l'étudiant à se réaliser. Les cégeps offrent, dans les cahiers de l'enseignement collégial et dans leurs propres documents d'information, une description des programmes et des nombreux cours supposément disponibles. Or, il arrive trop souvent que la réalité soit différente : les cours ne sont pas offerts, le titulaire du cours en a modifié le contenu quand ce ne sont pas les objectifs... bref, l'étudiant, qui avait choisi son programme d'étude et ses cours sur la foi de ces documents, doit subir ses déceptions ou abandonner le cours ou changer de programme le temps venu. C'est pourquoi des mesures s'imposent, qui viseront à améliorer l'information nécessaire à toute « éducation participative », car comment intervenir adéquatement dans son processus éducatif quand les données sont faussées à la base?

1. Ce texte est tiré du rapport de la Commission Jean

La relation éducateur-étudiant

Admettre que l'étudiant est le principal agent de sa formation invite au décroisement des savoirs, à une transformation de la relation éducateur-étudiant : l'éducateur n'est plus celui-qui-possède-le-savoir et l'étudiant celui-qui-apprend. La relation entre les éducateurs et les étudiants est le lieu principal où la participation peut se fonder.

Dans certains établissements et départements, on a eu tendance, ces dernières années, sous prétexte de pédagogie innovatrice, à remplacer le « cours magistral », dans lequel un professeur fait la leçon tandis que les élèves écoutent (...) par les accessoires technologiques les plus divers possibles qui ne favorisent pas toujours la participation. Ailleurs, on lui a substitué la formule du séminaire qui présentait des avantages certains mais qui a trop souvent tourné au débat idéologique ou aux discussions de salon. Il est possible cependant que les éducateurs n'aient pas été suffisamment préparés à travailler avec les adultes. Comme le fait remarquer Gaétan Daoust : ils sont incapable d'engager avec des travailleurs-étudiants (...) une relation qui favorise l'intégration de l'expérience de vie et de travail au processus de réflexion et d'apprentissage. Ils ont tendance à reproduire dans une classe d'adultes le modèle habituel du maître qui, plutôt que de contribuer à l'intelligence d'une situation, d'un problème ou d'un rôle de travailleur (travailleuse), d'époux (épouse), de parent, de citoyen (citoyenne) responsable, initie à une discipline à laquelle il a été formé selon les exigences du développement de cette discipline ou de l'École à laquelle il se rattache et dans le jargon qui a cours parmi les initiés.

Les étudiants, en particulier les adultes, demandent, de plus en plus, à être impliqués dans la démarche pédagogique des cours auxquels ils sont inscrits et dans l'évaluation des enseignements. Dans ce contexte, la relation éducateur-professeur doit être repensée. Il importe, pour que ce type de participation soit possible, que la relation éducateur-étudiant en soit une « d'égal à égal ». La relation entre enseignants et élèves, qui se fonde sur les diplômes et l'autorité, invite peu le professeur à prendre en considération les interventions de l'étudiant de même qu'elle limite ces mêmes interventions étudiantes.

Le Conseil des universités, en 1980, affirmait sa conviction de la nécessité d'associer dans un processus d'évaluation continue ceux qui, au premier chef, sont les plus immédiatement intéressés, les étudiants. La Commission est aussi consciente de cette nécessité. Certaines institutions scolaires ou départements universitaires ont déjà mis en avant des pratiques d'évaluation des professeurs par les étudiants, pratiques systématiques, ou laissées à la demande des professeurs. Là où elles donnaient lieu à des sanctions administratives, elles ont presque toutes été abandonnées ou transformées en évaluation « formative ». Celle-ci compte, en effet, plus d'adeptes. Mais elle ne résout pas tous les problèmes : le résultat de ces évaluations n'étant, pour la plupart, connu que du seul professeur concerné, les possibilités d'amélioration demeurent, par le fait même, restreintes.

Selon le Conseil des universités, l'implication de l'étudiant dans l'évaluation des enseignements qu'il reçoit devra conduire à examiner et déterminer des mécanismes et un cadre de participation des étudiants à l'embauche, au renouvellement de contrat ou à la promotion des professeurs. À notre avis, cette mesure vaut pour tous les niveaux d'enseignement et mériterait qu'on l'étende à toute l'éducation des adultes dispensée dans le monde scolaire ou ailleurs.

Un ombudsman de l'éducation¹

Une fois reconnus les droits des étudiants et définies les modalités de leur intégration aux structures décisionnelles de l'université, il importe d'identifier et de préciser la nature des mécanismes de recours, individuel et collectif, auxquels ils peuvent s'adresser pour défendre ces mêmes droits.

Ce que le Conseil des universités évoque pour les étudiants de niveau universitaire est, à notre avis, valable pour tout étudiant, jeune ou adulte, quel que soit le niveau de l'institution scolaire qu'il fréquente.

1. Ce texte est tiré du Rapport de la Commission Jean

Bien sûr, les droits de l'étudiant sont « protégés », comme ceux de tout citoyen, par la Charte des droits de la personne et son recours à l'intervention du Protecteur du citoyen. Mais il nous semble important et urgent de consacrer les droits spécifiques à l'étudiant par une charte des droits de l'étudiant et par la création d'un poste d'ombudsman spécialement attaché à la défense de ces droits. Cependant, qu'il y ait charte ou non, le poste d'ombudsman nous apparaît une **nécessité**. Car certains organismes scolaires, s'ils ne nient pas les droits des étudiants, ont tendance, à tout le moins, à limiter la diffusion de ces droits. [...]

Certains travaillent actuellement à l'élaboration d'une Charte des droits des étudiants. Un service d'ombudsman existe déjà dans certaines institutions scolaires, par exemple, à l'Université Concordia et à l'Université du Québec à Montréal. [...]

La création de la fonction d'ombudsman de l'éducation n'est pas « la » solution à tous les problèmes relatifs aux droits des étudiants. *Elle ne saurait assurément dispenser de la nécessité qu'existe en plus une instance large et délibérative promouvant la défense ou l'affirmation des droits des étudiants en tant que groupe spécifique. Cette instance peut prendre la forme d'une commission des affaires étudiantes tel qu'il en existe déjà dans certains établissements.* Cette instance peut également prendre la forme d'une commission des droits des étudiants dont la composition serait paritaire, c'est-à-dire en nombre égal d'étudiants d'une part et d'administrateurs et professeurs d'autre part. *Dans l'un et l'autre cas, ce qui importe d'abord, c'est d'assurer l'existence d'une instance qui soit mandatée pour la défense des droits étudiants, autant dans les sphères académiques qu'au niveau des services, par une action qui vise à apporter les correctifs nécessaires aux mécanismes qui existent dans l'université.* Le débat, cependant, sur ces questions, doit se faire parmi les étudiants et le gouvernement doit le suivre de très près, non pas pour y exercer un contrôle, mais pour respecter les demandes étudiantes.

Une loi-cadre de l'éducation des adultes

Le rapport de la Commission Jean était avant-gardiste à plusieurs égards. Entre autres, il invitait le gouvernement du Québec à adopter une politique d'éducation des adultes, ce qu'il a finalement fait... 20 ans plus tard.

La Commission Jean est cependant allée plus loin en recommandant au gouvernement d'enchâsser « les éléments majeurs de la politique qu'elle propose dans une loi-cadre qui viendra concrétiser la volonté politique du Gouvernement et lui donner les moyens légaux indispensables à l'application de la loi ».

Selon la Commission, cette loi-cadre devrait comporter huit éléments généraux et 17 éléments particuliers. Aux fins du colloque, nous n'avons retenu que ceux qui nous semblent les plus pertinents.

Éléments généraux :

- ◆ Affirmer les principes, orientations, objectifs et priorités de la politique globale proposée, et notamment le droit d'accès à l'éducation des adultes.
- ◆ S'inscrire dans une perspective de formation continue et d'éducation permanente socialement reconnue.
- ◆ Permettre une réelle distribution des ressources éducatives; en faciliter l'accès aux adultes par des approches, à des moments et dans les lieux correspondant à leurs besoins (milieu de la vie associative, sociale, culturelle, monde du travail, monde scolaire).
- ◆ Clarifier les devoirs et les responsabilités individuels, collectifs et institutionnels, et permettre la mise en place de structures démocratiques au niveau central, dans les organismes, entreprises et institutions, ainsi que des approches démocratiques dans le processus d'apprentissage lui-même.

- ◆ Mettre en place un système de financement qui optimisera l'utilisation des ressources et favorisera la motivation des adultes pour la formation et pour l'autoformation continues.

Éléments plus particuliers :

- ◆ Reconnaître à tout adulte, sans aucune distinction, le droit à une formation de base gratuite, comme on le fait pour les jeunes, et lui garantir l'équivalent de 13 années de formation.
- ◆ Voir à inscrire les droits individuels et collectifs des étudiants adultes dans une éventuelle charte des droits des étudiants.
- ◆ Définir une formation de base dont les objectifs, les programmes et les activités seront axés sur les besoins réels et les conditions de vie et de travail des adultes.
- ◆ Affirmer la responsabilité, dans la mission et la fonction sociale des établissements scolaires de tous les niveaux, dans le domaine de l'éducation des adultes, tout autant que dans celui des jeunes.
- ◆ Assurer, par la délégation de leurs représentants, la participation effective des usagers de l'éducation des adultes aux mécanismes politiques des institutions publiques d'éducation à tous les niveaux.

L'insuffisance et la volatilité des budgets de l'éducation des adultes

La politique d'éducation des adultes que le gouvernement du Québec a lancée en mai dernier s'accompagne d'un plan d'action. Ce dernier comporte cependant un problème : on n'y trouve aucun engagement financier. Un plan d'action sans argent risque évidemment de n'être qu'un étalage de vœux pieux.

Si le caractère récent de la politique d'éducation des adultes peut, dans une certaine mesure, expliquer cette lacune, il en va tout autrement dans l'ensemble du système scolaire, où l'on observe depuis de nombreuses années l'insuffisance et la volatilité chroniques des budgets de l'éducation des adultes.

Prenons l'exemple des commissions scolaires. Chaque année, elles reçoivent un budget du ministère de l'Éducation pour couvrir l'ensemble de leurs dépenses, aussi bien celles de l'enseignement régulier que de l'éducation des adultes. Les commissions scolaires sont cependant libres d'affecter ce budget selon leurs propres priorités. Ce sont donc elles qui décident quelles ressources financières elles accordent à l'éducation des adultes.

Qui prend cette décision? Le Conseil des commissaires, dont les membres sont élus à l'occasion des élections scolaires. Plusieurs des commissaires sont eux-mêmes des parents d'enfants d'âge scolaire. Quand ils ne le sont pas, ils représentent leurs électeurs, qui sont en bonne partie des parents, car le sens commun nous dit que ce sont surtout les parents qui s'intéressent aux affaires scolaires.

Toujours dans les commissions scolaires, qui assiste aux réunions des commissaires pour parler d'éducation des adultes? Sauf exception, à peu près personne. Pour la simple raison qu'il n'existe pas de groupes organisés pour le faire et que, quand on parle d'éducation, l'opinion publique aussi bien que les médias pensent en premier lieu à l'éducation des jeunes. Il y a à cela une conséquence concrète : l'éducation des adultes fait rarement partie des priorités des commissions scolaires et, par conséquent, des choix budgétaires. Il n'y a là aucune intention malveillante, c'est tout simplement le résultat d'un contexte politique dans lequel un groupe d'intérêt, en l'occurrence les étudiants adultes, n'a pas les moyens de se faire entendre et d'influencer les choix politiques.

C'est sans doute aussi pour cette même raison que, depuis des années, aussi bien au secondaire qu'au collégial, persiste un système d'enveloppes budgétaires fermées pour les études à temps partiel. Une fois qu'une commission scolaire ou un cégep a atteint un nombre donné d'inscriptions, on refuse tout nouvel

étudiant. Ce sont bien sûr les adultes qui sont principalement touchés par cette restriction. Peut-on même imaginer qu'une commission scolaire ou un cégep refuse d'accueillir un étudiant régulier faute de place et de budget? La mise en œuvre de la politique d'éducation des adultes est supposée mettre un terme aux enveloppes budgétaires fermées pour les études à temps partiel. À ce jour, ce n'est toujours qu'une promesse.

Dans les universités

La volatilité, la précarité du financement de l'éducation des adultes, on la constate aussi dans les universités. À trois reprises depuis 1985, le ministère de l'Éducation a mis sur la table des projets de réduction, voire d'élimination, du financement des programmes de certificat, qui sont la voie privilégiée d'accès aux études universitaires pour les adultes. Chaque fois, seule une vigoureuse protestation orchestrée par les associations étudiantes d'adultes a convaincu le gouvernement de faire marche arrière.

Par ailleurs, les universités sont financées selon le nombre de crédits auxquels sont inscrits les étudiants. Pour un même type de programme, elles reçoivent donc du gouvernement la même subvention pour un étudiant adulte que pour un étudiant régulier. Les établissements sont toutefois entièrement libres d'utiliser cet argent de la façon dont elles le veulent.

En général, ce sont des chargés de cours, non des professeurs réguliers, qui enseignent aux étudiants adultes. Or, même s'ils sont tout aussi compétents que les professeurs pour enseigner aux adultes, les chargés de cours sont nettement moins bien rémunérés. De plus, rares sont les cours aux adultes qui requièrent l'utilisation de laboratoires. Ces deux facteurs font en sorte que les cours aux adultes sont très rentables pour les universités.

De nombreuses interrogations à propos d'Emploi Québec

Quand on parle d'Emploi Québec à des étudiants adultes ou à des personnes qui travaillent avec ces derniers, les commentaires sont nombreux, divers et pas toujours élogieux. Il s'agit d'une question importante puisqu'une part significative de la clientèle des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes des commissions scolaires est constituée d'étudiants référés par Emploi Québec. Il existe d'ailleurs un *Protocole d'entente, Mesure de formation* qu'ont signé la direction régionale de Montréal d'Emploi Québec et les cinq commissions scolaires suivantes : English-Montreal, Lester B. Pearson, Marguerite-Bourgeoys, Montréal et Pointe-de-l'Île. L'entente est valide pour la période 2001-2003. Nous n'avons pas fait de recherche à ce sujet, mais on peut présumer qu'il s'agit d'un protocole d'entente type qui s'applique ailleurs au Québec.

Dans cette entente, c'est visiblement Emploi Québec qui dicte les règles du jeu. Ce sont en effet les agents Emploi Québec qui sélectionnent les personnes autorisées à se former, qui déterminent à quelle formation elles doivent s'inscrire (alphabétisation, formation générale, formation professionnelle, francisation, formation dans des métiers semi-spécialisés, service d'intégration socioprofessionnelle) et qui paient les commissions scolaires pour leurs services.

L'étendue des pouvoirs des agents d'Emploi Québec pose de toute évidence un problème, car ces agents ont le droit de vie et de mort sur les projets des demandeurs de formation. Cette façon de faire contredit le principe du droit d'apprendre reconnu dans plusieurs conventions internationales, incluant la *Déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes* (1997) dont le Québec est l'un des signataires. Le droit d'apprendre suppose en effet que la personne ait la possibilité de s'inscrire dans un programme qui correspond à ses intérêts et à ses besoins.

L'anomalie est d'autant plus évidente qu'il n'existe pas de mécanisme d'appel crédible des décisions des agents d'Emploi Québec. Tout ce que peut faire une personne qui a essuyé un refus, c'est de demander une révision de son dossier. Il s'agit cependant d'un processus de révision interne, car ce sont toujours et exclusivement les fonctionnaires d'Emploi Québec qui prennent les décisions. En dernier recours, il y a bien

la possibilité de saisir le Tribunal administratif du Québec d'un dossier litigieux, mais il s'agit d'un processus long, lourd et peu connu, ce qui, dans les faits, en limite l'accès.

Le régime fédéral de l'assurance chômage est loin d'être exemplaire à tous égards, mais il a au moins l'avantage de comporter un Conseil d'arbitrage indépendant de la Direction des ressources humaines Canada (DRHC), où les prestataires peuvent faire appel des décisions des fonctionnaires qu'ils estiment injustes. Ce Conseil est composé de trois personnes, soit un président, un représentant patronal et un représentant syndical. Les groupes de défense des chômeurs conviennent que le Conseil d'arbitrage renverse fréquemment les décisions des fonctionnaires de l'assurance chômage. Emploi Québec n'aurait-il pas intérêt à se doter d'un mécanisme similaire?

Une clause inadmissible

Par ailleurs, une clause particulière du protocole d'entente entre Emploi Québec et les commissions scolaires de l'île de Montréal étonne tant elle est inusitée dans le système scolaire. Dans la section « Responsabilités des commissions scolaires », l'article 2.2.7 du protocole se lit en effet comme suit : « Produire un rapport d'absences dans les cas où ces absences mettent en danger la réussite scolaire dans le cas de la formation professionnelle. Dans le cas de la formation générale signaler systématiquement tous les cas où l'absentéisme atteint 10 %. Toute absence de 5 jours consécutifs est considérée comme un abandon peu importe les raisons de cette absence. L'agent peut aussi demander un rapport d'absences dans le cas d'une demande de prolongation de la formation. »

N'est-il pas singulier qu'un organisme gouvernemental puisse édicter une règle aussi rigide, qui contredit tous les principes de l'éducation des adultes, voire le simple bon sens? Il est même douteux que la négation du droit d'être malade qu'implique cette clause soit conforme à la charte des droits et libertés. Une chose est sûre, politiquement et socialement, cette règle est inacceptable.

Une culture scolaire contaminée

On constate également la rigidité des formats de formation, qui comportent tous un minimum de 30 heures par semaine, sauf en alphabétisation, où la norme est de 25 heures. Qui plus est, contrairement à une tradition qui s'applique dans l'ensemble du système scolaire, la pause de l'été se limite aux deux semaines des vacances de la construction.

Surtout pour les personnes qui n'ont pas étudié depuis de nombreuses années ou dont le principal souvenir de l'école est celui de l'échec, il n'est pas sûr qu'un tel rythme d'apprentissage favorise la persévérance et la réussite. Entre autres, on peut s'interroger sur la possibilité pour une personne d'acquérir en 12 mois « une formation en alphabétisation axée sur l'insertion à l'emploi, c'est-à-dire dont le contenu et les apprentissages permettent à l'adulte de fonctionner le plus rapidement possible dans la recherche d'emploi (alphabétisation fonctionnelle) », comme on le lit dans le protocole.

En formation professionnelle, un étudiant adulte peut devoir s'astreindre à 1 800 heures de cours sur une période de 18 mois. Quel contraste avec l'université, où un étudiant à plein temps inscrit à cinq cours aux trimestres d'automne et d'hiver, assiste en un an à 450 heures de cours.

Un observateur qui fait affaire quotidiennement avec de jeunes étudiants adultes et Emploi Québec va plus loin en soulignant que l'approche exclusivement économique d'Emploi Québec, dont découlent les formats et le rythme effréné de formation, constitue une contamination du système scolaire que tous les acteurs semblent accepter comme si elle allait de soi. À tort, à son avis, car autant les étudiants que les enseignants ont besoin des longues vacances d'été pour refaire le plein d'énergie et nier cette réalité, c'est dénaturer la culture de l'école publique. Dans le secteur régulier, on accepte l'idée qu'il faut beaucoup de temps pour former une personne alors qu'Emploi Québec ignore complètement cette dimension.

Au regard de la culture scolaire, le rythme accéléré auquel sont astreints les étudiants adultes du secondaire comporte un autre effet pervers, soit de ne laisser aucun temps pour s'impliquer dans les activités parascolaires et la vie de l'école. Or, une école, ce n'est pas uniquement une « boîte à cours », c'est aussi un milieu de vie qui doit contribuer à l'épanouissement des personnes pour que sa mission éducative se réalise

pleinement. Beaucoup d'études sur le décrochage scolaire font d'ailleurs état du fait que le sentiment d'appartenance à l'établissement constitue un facteur important de la persévérance dans les études.

Pour les étudiants en formation professionnelle admissibles au Régime de l'aide financière aux études du ministère de l'Éducation, l'absence de vacances estivales pose également un problème. Le régime des prêts et bourses a en effet été conçu pour les étudiants des cégeps et des universités et l'une des règles du calcul suppose que l'étudiant contribue lui-même au paiement du coût de ses études en occupant un emploi d'été. Les étudiants de la formation professionnelle du secondaire n'ont évidemment pas cette possibilité. Ne serait-il pas pertinent de soumettre ce point particulier à l'attention des responsables du régime de l'aide financière?

Cela dit, il faut considérer avec prudence les propos ci-dessus. Il est en effet probable que bon nombre d'adultes engagés dans des études secondaires, qu'il s'agisse de la formation générale ou professionnelle, souhaitent obtenir leur diplôme dans les meilleurs délais afin d'accéder au plus tôt au marché du travail. Il est donc fort possible que ces personnes considèrent comme un avantage le rythme accéléré de leurs études.

D'autres problèmes

Le même observateur dont nous parlions précédemment note une autre anomalie : selon une règle plus ou moins officielle, Emploi Québec limite à trois ans la période pendant laquelle un adulte peut recevoir un soutien financier pour améliorer sa formation. Dans le cas des jeunes adultes qui ont décroché du secteur régulier quelques années plus tôt, bon nombre s'y prendront à plusieurs reprises avant d'obtenir leur diplôme d'études secondaires dans un centre d'éducation des adultes. Il y a cependant de fortes chances qu'ils aient alors épuisé la période de trois ans pendant laquelle ils pouvaient bénéficier d'un soutien financier si bien qu'ils ne seront pas autorisés à s'inscrire dans une formation professionnelle.

C'est en vertu de cette même règle qu'on autorisera un jeune adulte à entreprendre une formation professionnelle après avoir terminé son secondaire IV plutôt que son secondaire V. Or, les formations professionnelles du secondaire sont bien plus exigeantes qu'on le croit généralement, notamment au chapitre de la connaissance des mathématiques. Il y a donc de fortes chances que l'étudiant admis sur la base d'un secondaire IV éprouve de sérieux problèmes dans ses études. Le secondaire général et le secondaire professionnel étant complètement étanches, il sera laissé à lui-même avec toutes les conséquences que cela suppose.

Enfin, selon une autre source digne de foi, dans le cas de la formation professionnelle, le paiement de la formation par Emploi Québec est conditionnel à la persévérance de l'étudiant. En cas d'abandon, la commission scolaire n'est pas payée. Est-il besoin de dire qu'il s'agit d'une très forte pression sur la commission scolaire et, bien sûr, sur les centres de formation professionnelle?

Ce sont là quelques-unes des questions qui se posent à propos d'Emploi Québec. Une étude plus approfondie en révélerait sans doute bien d'autres.

Études et prestations de chômage ne sont pas incompatibles

Contrairement à l'information que donnent aux prestataires les centres de la Commission des ressources humaines du Canada (CRHC), qui gèrent le programme fédéral de l'assurance emploi, le fait d'étudier, même à plein temps, n'entraîne pas automatiquement la perte des prestations de chômage. Cela est vrai pour des études secondaires, collégiales et universitaires. La clé pour contourner les « omissions » de la CRHC? Prouver que vous restez disponible pour travailler et que votre priorité absolue consiste à trouver un emploi.

« L'attitude de DRHC à l'égard des étudiants est négative. Selon la Commission, une personne suivant des cours n'est pas disponible à travailler. Elle est donc inadmissible aux prestations. Il est pourtant relativement facile de contredire cette affirmation », lit-on sur le site Web du Comité chômage de Montréal (CCM), un

groupe d'experts qui a fait ses preuves depuis plusieurs années dans la défense des droits des chômeurs et des prestataires de l'assurance emploi.

La notion de disponibilité

Dans l'ensemble du régime de l'assurance emploi, ce qui inclut la question des études, l'admissibilité aux prestations repose sur un critère fondamental : la disponibilité au travail.

La disponibilité comporte quatre éléments : le salaire recherché, les restrictions d'horaire, le genre d'emploi et le lieu de travail. « Cette évaluation, écrit le CCM, se fait à la suite des déclarations écrites et verbales que vous formulez aux agents du CRHC. A priori, imposer des restrictions à n'importe lequel de ces éléments permet à la Commission de vous classer comme non-disponible et, conséquemment, de vous déclarer inadmissible aux prestations d'assurance-chômage. Si vous ne réagissez pas, cette inadmissibilité peut durer tout le temps de vos prestations. »

Une stratégie

Le CCM explique par ailleurs la stratégie que doit adopter un prestataire qui veut suivre des cours :

« L'esprit général qui doit accompagner vos démarches auprès du CRHC est le suivant : **vos études ne nuisent absolument pas à vos démarches de recherche d'emploi**, et ne vous empêchent pas d'en accepter un, advenant une offre d'un employeur. De plus, vous ne demandez pas mieux que de travailler, mais en attendant de trouver un emploi vous croyez pertinent d'augmenter vos chances de réintégrer le marché du travail en vous perfectionnant. **En d'autres mots : votre priorité absolue, c'est le travail.**

Par ailleurs, veuillez noter que les "Prêts et bourses" n'ont aucune incidence sur vos prestations et n'ont donc pas à être déclarés. Par contre, vos prestations de chômage influenceront à la baisse sur le montant de vos Prêts et bourses.

Afin de soutenir cette thèse, vous devez fournir les éléments suivants au CRHC :

- ◆ remplir le formulaire concernant les cours de formation : vous devez répondre à ce questionnaire en fonction des principes énoncés ci-dessus. Vous êtes disponible pour aller travailler chaque jour ouvrable (lundi au vendredi) 24 heures sur 24. N'oubliez pas que vous êtes prêt à abandonner vos études s'il s'avérait impossible de concilier votre horaire de cours et celui de votre travail; votre priorité demeure l'emploi;
- ◆ fournir une liste de recherches d'emploi contenant de trois à cinq recherches par semaine depuis le début de vos prestations, ou pour les cinq semaines qui précèdent la demande d'information;
- ◆ s'il y a lieu, énumérez tous les emplois que vous avez occupés pendant une période d'études lors des années antérieures;
- ◆ si c'est possible, démontrez que votre horaire de cours est flexible, que vous pouvez transférer vos cours le soir ou la fin de semaine : servez-vous des grilles horaires de votre institution d'enseignement;
- ◆ si vous le pouvez, présentez des lettres de professeurs, d'un directeur (de module, de faculté, de département, d'école, etc.) qui affirme que la présence au cours n'est pas obligatoire, que vos études peuvent se dérouler par tutorat avec des lectures, des travaux personnels, etc.

Le fait d'avoir déjà travaillé et étudié simultanément est un atout important dans votre dossier. Ainsi, si vous avez un emploi pendant vos cours, cela prouve que vous êtes bel et bien disponible à travailler. »

En appeler au Conseil arbitral

Le Comité chômage Montréal conseille par ailleurs fortement aux prestataires de recourir au Conseil arbitral afin d'en appeler des décisions des fonctionnaires de la DRHC qui leur sont défavorables. Le Conseil arbitral

est composé de trois personnes indépendantes de la DRHC et il renverse fréquemment les décisions des fonctionnaires.

Au départ, toute personne qui a droit aux prestations de chômage et qui souhaite étudier aurait intérêt à consulter les spécialistes de l'aide aux chômeurs. Les coordonnées sont les suivantes :

Comité chômage de Montréal
819, rue du Couvent
Montréal (Québec)
H4C 2R5

Téléphone : (514) 933-5915
Télécopieur : (514) 933-4074

L'organisme a aussi un site Web très intéressant : www.comitechomage.qc.ca

La reconnaissance des acquis

Le Dictionnaire actuel de l'éducation définit la reconnaissance des acquis dans les termes suivants : «Principe selon lequel les apprentissages expérientiels et les autres cours suivis possèdent une valeur réelle de formation qui doit être reconnue dans un programme d'étude. »

Le monde de l'éducation des adultes débat cette question depuis plus de 20 ans. Dans le réseau scolaire, des pas significatifs ont été accomplis dans les années 80, puis il y a eu un net recul pendant la décennie 90. Cette pratique s'est aussi développée dans le monde du travail. Plus récemment, hors du réseau scolaire, on a commencé à s'intéresser à la reconnaissance des acquis des personnes peu à l'aise avec l'écrit. De façon générale, il semble y avoir un regain d'intérêt pour ce volet important de l'éducation des adultes. *La Politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, que le gouvernement du Québec a adoptée le printemps dernier, considère d'ailleurs la reconnaissance des acquis comme une priorité.

L'avis du Conseil supérieur de l'éducation

En juin 2000, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a présenté un avis au ministre de l'Éducation qui définit les trois principes de base de la reconnaissance des acquis :

- ◆ toute personne a le droit de faire reconnaître ses acquis de formation, mais il lui appartient d'en faire la preuve;
- ◆ nul ne devrait être obligé de réapprendre ce qu'il connaît déjà;
- ◆ le système de reconnaissance des acquis doit être transparent.

Dans le résumé de cet avis, on lit aussi : « C'est à la lumière de ces principes que le Conseil analyse les modalités de reconnaissance des acquis en place dans le réseau de l'éducation. Il en ressort une volonté inégale des établissements et des lacunes importantes dans l'organisation des services. Ainsi le système d'éducation est-il généralement peu enclin à reconnaître les compétences des personnes acquises en cours d'emploi. »

Le Conseil s'inquiète par ailleurs du développement d'un système parallèle de reconnaissance des acquis dans le monde du travail : « Signalant que la société québécoise n'a ni l'intérêt ni les moyens d'élaborer deux systèmes parallèles, le Conseil demande à l'État de prendre les mesures nécessaires pour que les différents ministères (Éducation, Emploi Québec, Relations avec les citoyens et Immigration), les établissements

d'enseignement, ainsi que les employeurs, puissent reconnaître les titres émis en dehors de leur responsabilité respective. Il recommande à cet égard l'établissement de "passerelles" entre les systèmes de reconnaissance des acquis et la constitution d'un répertoire national des compétences, exigeant la mise en relation des "référentiels" existants. »

De façon concrète, pour ce qui est du réseau scolaire, le développement de la reconnaissance des acquis suppose l'allocation de nouvelles ressources financières et humaines. Les établissements doivent en effet informer les étudiants et les étudiantes des possibilités de faire reconnaître leurs acquis, accueillir les demandes et soutenir adéquatement les personnes dans leur démarche. Or, à ce jour, le ministère de l'Éducation n'a annoncé aucun budget dédié précisément à cette fin. Tant qu'il en sera ainsi, le développement de la reconnaissance des acquis demeurera un vœu pieux.

La R.A. chez les personnes peu à l'aise avec l'écrit

Dans une présentation qu'il a faite au Forum-Alpha 2002, l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) souligne que la réflexion du Conseil supérieur de l'éducation s'applique au système scolaire, ce qui exclut les personnes peu à l'aise avec l'écrit puisque celles-ci ont forcément un bilan scolaire « déficitaire ». L'Institut note aussi que les quatre outils de reconnaissance des acquis présentement en usage dans les écoles sont tous des tests écrits et qu'ils sont donc inaccessibles aux personnes analphabètes, mais aussi à celles qui savent lire et écrivent tout en s'exprimant difficilement par écrit. Or, le principe de base de la reconnaissance des acquis est que « TOUS les adultes ont développé des acquis et des compétences qui sont utiles et nécessaires dans leur démarche de formation ».

Depuis 1995, l'ICEA dispose de son propre outil, *Nos compétences fortes*, qui aide les personnes à reconnaître et à valoriser leurs compétences, ce qui peut les inciter à entreprendre une démarche d'alphabétisation. Un problème demeure cependant entier : au Québec, les personnes peu à l'aise avec l'écrit peuvent difficilement s'inscrire dans un programme de formation professionnelle. C'est pourquoi l'ICEA s'intéresse à une formule de « pédagogie du projet » utilisée en Belgique et qui s'attaque précisément à ce problème.

Les moyens d'action

Si l'on admet que les étudiants adultes des centres de formation professionnelle, des centres d'éducation des adultes, des cégeps et des universités font face à de nombreux problèmes, une question se pose : comment pouvons-nous améliorer nos conditions de vie et d'étude?

L'élément principal de la réponse à cette question pourrait être le suivant : dans les sociétés démocratiques, c'est en unissant leurs forces, en s'associant, que les personnes sont en mesure de défendre leurs droits et leurs intérêts. Pour nous tous, qui étudions dans des établissements publics, l'exemple du mouvement étudiant québécois semble particulièrement intéressant, même s'il est constitué pour l'essentiel d'étudiants réguliers en formation initiale.

Très dynamique dans les années 60 et au début des années 70, le mouvement étudiant québécois a connu une certaine éclipse dans les années suivantes. Comme nous l'avons vu dans le texte relatif à la loi sur les associations étudiantes, c'est pour aider le mouvement étudiant à se réorganiser que l'Assemblée nationale du Québec a adopté, au début des années 80, la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants.

Dans les années suivantes, plusieurs associations étudiantes, surtout celles des universités, se sont accréditées pour profiter pleinement des droits prévus dans la Loi, dont le droit de percevoir des cotisations auprès de leurs membres. Cet afflux d'argent a permis aux associations étudiantes de mieux s'organiser et d'engager des employés permanents. Il s'agissait là d'une condition essentielle pour discuter d'égal à égal avec les autres partenaires de la communauté universitaire, soit les syndicats de professeurs et de chargés de cours, les associations de cadres et de professionnels ainsi que les directions d'universités, qui sont tous très bien organisés pour faire valoir leurs points de vue.

Création de la FEUQ et de la FECQ

Au fil des ans, les associations étudiantes ont cependant constaté qu'elles devaient intervenir au plus haut niveau, en l'occurrence le gouvernement du Québec et le ministère de l'Éducation, pour défendre efficacement les intérêts des étudiants. À titre d'exemples, on pense plus particulièrement à la question des droits de scolarité, au régime de l'aide financière aux études (prêts et bourses) et au financement des établissements publics d'enseignement.

C'est dans cet esprit que la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) ont vu le jour au détour des années 80 et 90. En quelques années, ces deux fédérations ont atteint une notoriété certaine et elles jouissent d'une écoute attentive de tous les dirigeants du système collégial et universitaire, incluant le ministre de l'Éducation. Elles bénéficient également d'une couverture importante des médias, ce qui est fort utile pour influencer l'opinion publique.

La FAEUQEP

C'est à la même époque qu'est née la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP). Cette Fédération, qui regroupe des étudiants adultes des universités, compte beaucoup moins de membres et elle est également moins connue que la FEUQ et la FECQ, mais elle a tout de même joué un rôle important dans la dernière décennie.

Entre autres, la FAEUQEP a participé à toutes les phases des États généraux sur l'éducation, où elle a défendu les intérêts des étudiants adultes. Elle a certainement contribué à la décision du gouvernement du Québec d'adopter la *Politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*. Elle a également mené avec succès une bataille contre un projet gouvernemental de réduire le financement des programmes de certificat des universités, où sont concentrés la grande majorité des étudiants adultes. Plus récemment, la Fédération a fait partie de la toute première équipe qui a étudié la faisabilité de la Semaine québécoise des adultes en formation. C'est aussi grâce à la FAEUQEP que, depuis la rentrée scolaire 2002, les étudiants à temps partiel des universités ont accès à de l'aide financière sous forme de prêts. La Fédération a joué également un rôle clé dans l'organisation du colloque Conditions de vie et d'étude des étudiants adultes dans les établissements publics d'enseignement.

Au Québec, la FAEUQEP constitue le seul regroupement structuré d'étudiants adultes.

L'exemple de Toronto

Ailleurs au Canada, il existe aussi au moins une initiative intéressante de regroupement d'étudiants adultes. Il s'agit de la *Toronto Adult Student Association (TASA)*, qui compte 85 000 membres dans le Toronto métropolitain. Tous sont des adultes du secondaire qui versent une cotisation annuelle de 5 \$ dès leur inscription dans un programme.

TASA milite en faveur du droit à l'éducation et d'un système public d'enseignement qui valorise l'éducation tout au long de la vie et qui reconnaît les acquis des étudiants adultes. L'organisme promeut les partenariats avec la communauté et il dispose de centres de services où les étudiants ont accès à des ordinateurs, du matériel pédagogique et de l'information sur les divers services disponibles dans la communauté. TASA offre aussi un programme de location d'ordinateurs à faible coût ainsi qu'un programme de mentorat.

Au cours des prochaines années, TASA compte essaimer dans plusieurs autres villes de l'Ontario.

Que faire?

Comme nous l'avons vu précédemment, il n'existe présentement qu'un seul groupe organisé d'étudiants adultes, la FAEUQEP, et son action se limite aux universités. De plus, ses possibilités de croissance sont pour

ainsi dire inexistantes tant que la loi sur les associations étudiantes n'aura pas été amendée. Même si la FAEUQEP s'étendait dans l'ensemble du réseau universitaire, le problème demeurerait entier pour les étudiants adultes du secondaire et du collégial.

Il y a à cela une conséquence : alors que les étudiants réguliers disposent des outils pour influencer les politiques d'éducation, les étudiants adultes en sont privés, même s'ils sont très nombreux dans les établissements publics d'enseignement. Les étudiants adultes étant absents du débat, ce sont « les autres », soit les hommes politiques, les fonctionnaires, les directions de commissions scolaires et les directions d'établissements, les professionnels et les enseignants qui décident tout à leur place.

Il n'y a qu'une façon de changer cela : se regrouper, par exemple en créant l'Association des étudiants adultes du Québec. Certains diront qu'un tel projet n'est pas réalisable parce que les adultes sont trop occupés et qu'ils n'ont pas de temps à consacrer à une association étudiante. À ce compte-là, c'est l'ensemble du mouvement associatif qui n'existerait pas, car ce sont généralement des adultes déjà très occupés qui consacrent du temps à toutes sortes d'associations dans toutes sortes de domaines. De plus, il est possible de compenser le manque de disponibilité des adultes en embauchant des personnes compétentes pour assurer une permanence et une continuité, effectuer des études, préparer des documents et des mémoires, conseiller les élus, etc.

Une association qui regrouperait les trois ordres d'enseignement aurait évidemment pour priorité de défendre les intérêts communs à l'ensemble des étudiants adultes. Elle devrait également tenir compte des problèmes particuliers au secondaire, au collégial et à l'université. Il est tout à fait possible de concevoir une structure organisationnelle qui tienne compte de cette nécessité.

En somme, le choix est simple : ou bien nous acceptons le statu quo ou bien nous prenons les moyens de changer les choses.



RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

Les étudiants adultes souhaitent se regrouper

Les étudiants adultes du secondaire, du cégep et de l'université souhaitent se regrouper afin de revendiquer plus efficacement l'amélioration de leurs conditions de vie et d'étude, qui sont à plusieurs égards fort difficiles.

Telle est l'une des principales conclusions du colloque « 20 ans après la Commission Jean, Conditions de vie et d'étude des étudiants adultes du Québec », qui s'est tenu le week-end dernier, à Montréal. L'événement a eu lieu les 26 et 27 octobre dernier, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation. Quelque 150 étudiants des trois ordres d'enseignement, provenant de la plupart des régions du Québec, y ont participé. Le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, M. Sylvain Simard, a prononcé l'allocution d'ouverture.

Pendant deux jours, les participants ont discuté avec passion des trois thèmes suivants : les droits des étudiants adultes, les conditions socio-économiques dans lesquelles ils vivent ainsi que la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels. En assemblée plénière, ils ont adopté les 14 résolutions suivantes.

Atelier 1 : Les droits des étudiants

Proposition 1

Considérant que, pour apprendre, il faut en premier lieu vouloir apprendre;

considérant que la volonté d'apprendre suppose qu'un adulte puisse choisir un programme d'études qui correspond à ses intérêts et à ses besoins;

considérant qu'un problème particulier se pose à Emploi Québec qui, d'une part, force certains adultes à se former et, d'autre part, ne laisse pas les adultes qui souhaitent se former s'inscrire dans le programme de leur choix;

considérant que les choix de formation offerts par Emploi Québec sont souvent basés sur des statistiques dépassées sur les emplois disponibles.

Il est proposé par Carl Langlois, appuyé par Robert Martin et résolu à l'unanimité que les étudiants adultes combattent toute politique qui oblige des adultes à participer à des parcours de formation et qui nie aux adultes qui souhaitent se former le droit de choisir un programme d'études qui correspond à leurs intérêts et à leurs besoins.

Proposition 2

Considérant que le Rapport de la Commission Jean a affirmé : « Préconiser la participation, c'est accepter que les étudiants adultes sont capables d'assumer eux-mêmes le projet global de leur existence et c'est également comprendre et admettre que les adultes apprennent vraiment quand ils peuvent partager avec le responsable de la formation la responsabilité de définir les besoins de formation, d'en formuler les objectifs, d'en planifier le déroulement et l'évaluation. »;

considérant que, 20 ans plus tard, ces propos de la Commission Jean sont toujours d'actualité.

Il est proposé par Nathalie Durand, appuyé par Andrée Bouchard et résolu à l'unanimité de revendiquer que le ministère de l'Éducation ainsi que tous les établissements publics d'enseignement du secondaire,

du collégial et de l'université reconnaissent et favorisent la participation effective des étudiants adultes à la définition des programmes, des méthodes pédagogiques et des modes d'évaluation de l'enseignement et des enseignants.

Proposition 3

Considérant que la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants accorde aux associations étudiantes accréditées des droits qui garantissent leur autonomie et leur capacité d'action;

considérant que les étudiants adultes des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle des commissions scolaires ne bénéficient pas des mêmes droits que les autres étudiants adultes puisque la loi ne s'applique que dans les cégeps et les universités;

considérant que, dans les universités, c'est aux établissements que revient la responsabilité de définir ce qu'est l'éducation permanente aux fins de création d'une association accréditée et que cette disposition empêche dans les faits les étudiants adultes de créer leur propre association étudiante.

Il est proposé par Éric Lambert, appuyé par Alain Déziel-Labrèche et résolu à l'unanimité :

- a) **Que le ministre de l'Éducation utilise dès maintenant son pouvoir pour inclure les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle des commissions scolaires dans le champ d'application de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants.**
- b) **Que les étudiants adultes demandent à cet effet l'appui des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle des commissions scolaires.**
- c) **Que les étudiants adultes demandent au ministre de l'Éducation de modifier la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants de façon à obliger les universités à définir l'éducation permanente.**

Proposition 4

Considérant que la Commission Jean a estimé que la création d'un poste d'ombudsman de l'éducation constitue une nécessité, car « certains organismes scolaires, s'ils ne nient pas les droits des étudiants, ont tendance, à tout le moins, à limiter la diffusion de ces droits »;

considérant que la recommandation de la Commission Jean est toujours d'actualité 20 ans plus tard.

Il est proposé par Sandrine Poirier, appuyé par Robin Lamarre et résolu à l'unanimité que les étudiants adultes revendiquent auprès du gouvernement du Québec la création d'un poste d'ombudsman de l'éducation.

Proposition 5

Considérant que, contrairement à l'éducation des jeunes, l'éducation des adultes n'est pas reconnue comme un droit;

considérant que, déjà en 1982, le Rapport de la Commission Jean recommandait d'enchâsser « les éléments majeurs de la politique qu'elle propose dans une loi-cadre qui viendra concrétiser la volonté politique du Gouvernement et lui donner les moyens légaux indispensables à l'application de la loi »;

considérant que la Politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue en vigueur depuis le mois de mai dernier ne fait pas de l'éducation des adultes un droit;

considérant que la Politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue prévoit un changement du curriculum de la formation de base.

considérant qu'une formation de base adéquate est indispensable pour qu'une personne s'épanouisse et exerce son rôle de citoyen;

considérant que le monde québécois de l'éducation des adultes fait largement consensus sur la nécessité d'une formation de base de secondaire V ou l'équivalent;

considérant que la Politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue reconnaît ce principe du droit à la formation de base.

Il est proposé par Chantal Lévesque, appuyé par Nicole Lapierre et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec d'adopter une loi-cadre sur l'éducation des adultes, tel que le proposait la Commission Jean et en l'actualisant selon les réalités du XXI^e siècle. Cette loi-cadre devait notamment comporter les éléments suivants,

Éléments généraux :

Affirmer les principes, orientations, objectifs et priorités de la politique globale proposée, et notamment le droit d'accès à l'éducation des adultes.

S'inscrire dans une perspective de formation continue et d'éducation permanente socialement reconnue.

Permettre une réelle distribution des ressources éducatives; en faciliter l'accès aux adultes par des approches, à des moments et dans les lieux correspondant à leurs besoins (milieux de la vie associative, sociale, culturelle, monde du travail, monde scolaire).

Clarifier les devoirs et les responsabilités individuels, collectifs et institutionnels, et permettre la mise en place de structures démocratiques au niveau central, dans les organismes, entreprises et institutions, ainsi que des approches démocratiques dans le processus d'apprentissage lui-même.

Mettre en place un système de financement qui optimisera l'utilisation des ressources et favorisera la motivation des adultes pour la formation et pour l'autoformation continues.

Éléments plus particuliers :

Reconnaître à tout adulte, sans aucune distinction, le droit à une formation de base gratuite menant à un premier diplôme (DEP ou DES), que cette formation puisse être suivie à plein temps ou à temps partiel et que les personnes bénéficient de revenus suffisants pour atteindre cet objectif.

Voir à inscrire les droits individuels et collectifs des étudiants adultes dans une éventuelle charte des droits des étudiants.

Définir une formation de base dont les objectifs, les programmes et les activités sont adaptés aux besoins réels et aux conditions de vie et de travail des adultes.

Affirmer la responsabilité, dans la mission et la fonction sociale des établissements scolaires de tous les niveaux, dans le domaine de l'éducation des adultes, tout autant que dans celui des jeunes.

Assurer, par la délégation de leurs représentants, la participation effective des usagers de l'éducation des adultes aux mécanismes politiques des institutions publiques d'éducation à tous les niveaux.

Atelier 2 : Les conditions socio-économiques des étudiants adultes

Proposition 6

Considérant que, depuis plusieurs années, les commissions scolaires et les cégeps ne disposent que d'une enveloppe budgétaire fermée pour les études à temps partiel, ce qui limite le nombre d'étudiants admis;

considérant que le mode d'études à temps partiel est très fréquent chez les adultes;

considérant que la Politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue reconnaît l'existence de ce problème, mais qu'à ce jour les enveloppes budgétaires pour les études à temps partiel sont toujours fermées.

Il est proposé par Jean Étienne, appuyé par Normand Bélisle et résolu à l'unanimité que les étudiants adultes demandent au ministère de l'Éducation d'ouvrir dès à présent les enveloppes budgétaires pour les études à temps partiel et à plein temps dans les cégeps et les commissions scolaires.

Proposition 7

Considérant que de nombreux étudiants adultes des Centres de formation professionnelle et des Centres d'éducation des adultes des commissions scolaires sont référés par Emploi Québec et les centres locaux d'emploi (CLE);

considérant que le pouvoir des agents d'Emploi Québec et des CLE est très étendu puisque ce sont eux qui décident si une personne est apte à suivre une formation et, dans l'affirmative, dans quelle formation elle doit s'inscrire;

considérant que de nombreux étudiants se plaignent de l'apparente incohérence d'Emploi Québec et des CLE dont les décisions semblent davantage guidés par le jugement et la subjectivité des agents que par des règles clairement définies;

considérant que les étudiants adultes font état de comportements arbitraires, infantilisants et humiliants de la part du personnel d'Emploi Québec et des CLE;

considérant que les mécanismes de révision des décisions des agents d'Emploi Québec sont exclusivement internes au Ministère et qu'il n'y a pas de véritable mécanisme d'appel impartial comme celui dont bénéficient les prestataires de l'assurance-emploi.

Il est proposé par Marie-Josée Périard, appuyé par Nathalie-Suzie Sirois et résolu à l'unanimité :

- a) que les étudiants adultes revendiquent qu'Emploi Québec et les centres locaux d'emploi édictent des règles précises, transparentes et uniformes dans l'ensemble du Québec pour tout ce qui concerne les programmes de formation;**
- b) que le gouvernement du Québec crée un mécanisme d'appel indépendant pour entendre les plaintes des personnes qui estiment avoir été lésées par des décisions et des comportements inadéquats d'Emploi Québec et des centres locaux d'emploi.**

Proposition 8

Considérant que des centaines de milliers de Québécois et de Québécoises suivent des programmes de formation dans les établissements publics du secondaire, du collégial et de l'université;

considérant que de nombreux témoignages inclinent à croire qu'un grand nombre d'adultes effectuent leurs études dans des conditions socio-économiques très difficiles, au point où de nombreuses personnes ont de la difficulté à se nourrir convenablement;

considérant que les barèmes d'aide d'Emploi Québec ne tiennent pas compte des situations familiales particulières;

considérant l'inexistence d'études pertinentes sur les conditions socio-économiques dans lesquelles les étudiants adultes effectuent leurs études.

Il est proposé par Julie Beauregard, appuyé par Sylvie Béveillard et résolu à l'unanimité que les étudiants adultes demandent au ministère de l'Éducation et de l'Emploi de financer une étude sur la réalité et les besoins socio-économiques des étudiants adultes et d'en confier la réalisation à un organisme indépendant de l'État.

Proposition 9

Considérant que les étudiants adultes des établissements publics d'enseignement ont droit à la même qualité de services que les jeunes;

considérant que bon nombre d'étudiants adultes affirment devoir étudier dans des écoles vétustes, mal chauffées et malpropres.

Il est proposé par Alain Déziel-Labrèche, appuyé par Alain Tremblay et résolu à l'unanimité que le ministère de l'Éducation s'assure annuellement que tous les locaux et l'équipement affectés à l'éducation des adultes correspondent aux normes usuelles de salubrité, de santé et de sécurité normalement requises dans les édifices publics d'une société moderne et développée.

Proposition 10

Considérant que bon nombre de centres d'éducation des adultes des commissions scolaires se trouvent dans l'obligation d'accueillir de très jeunes élèves qui sont incapables de fonctionner dans le système d'enseignement régulier;

considérant que ces très jeunes élèves ne sont pas plus en mesure de suivre des cours à l'éducation des adultes qu'à l'enseignement régulier;

considérant que la présence de ces jeunes perturbe le fonctionnement des classes d'éducation des adultes;

Il est proposé par Dany Turcotte, appuyé par Judith Lord et résolu à la majorité que tous les jeunes en difficulté dans le système régulier bénéficient de programmes de formation et de services adaptés à leurs besoins plutôt que d'être transférés à l'éducation des adultes.

Proposition 11

Considérant que le ministère de l'Éducation offre aux citoyens et citoyennes du Québec la possibilité de faire leur cours secondaire à distance;

considérant que l'enseignement à distance favorise l'accès aux études;

considérant que cette formation à distance est tout à fait équivalente à la formation en classe et qu'elle est sanctionnée par le même diplôme;

considérant qu'Emploi Québec refuse toute aide financière aux personnes qui souhaitent effectuer leur cours secondaire à distance.

Il est proposé par Mélanie Devost, appuyé par Claudia Médina et résolu à l'unanimité qu'Emploi Québec reconnaisse aux personnes qui souhaitent faire leur cours secondaire à distance ou en autodidactie les mêmes droits que celles qui font ces mêmes études en classe.

Proposition 12

Considérant qu'il existe de nombreuses ressources en éducation des adultes, mais qu'elles sont dispersées et souvent difficiles à repérer.

Il est proposé par Lucie Dionne, appuyé par Patrick Leblanc et résolu à l'unanimité de créer un répertoire national des ressources en éducation des adultes dans les trois ordres d'enseignement, incluant les services d'accueil, de référence, d'orientation et d'encadrement. Ce répertoire devrait être disponible sur internet ainsi que par une ligne téléphonique 800.

Atelier 3 : La reconnaissance des acquis

Proposition 13

Considérant que la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels constitue l'une des priorités de la Politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue;

considérant que le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) dans un avis au ministre de l'Éducation rendu public en juin 2000, intitulé *La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale*, a défini l'enjeu dans les termes suivants : « [...] le savoir est devenu l'un des principaux facteurs de développement; les lieux pour l'acquérir se multiplient, les façons d'apprendre se diversifient et, pour chaque personne, la reconnaissance officielle de ses compétences représente une condition d'insertion et de promotion sociales et économiques. L'éducation continue exige cette reconnaissance, parce qu'elle permet à la personne de s'insérer dans un processus de formation à différents moments de sa vie et de faire valoir ses compétences dans son cheminement professionnel. »

considérant que, dans ce même avis, le Conseil supérieur de l'éducation a retenu les trois principes suivants :

- toute personne a le droit de faire reconnaître ses acquis de formation, mais il lui appartient d'en faire la preuve;
- nul ne devrait être obligé de réapprendre ce qu'il connaît déjà;
- le système de reconnaissance des acquis doit être transparent.

considérant que tous les adultes ont développé des habiletés et acquis des connaissances significatives;

considérant que seul l'octroi de budgets destinés spécifiquement à cette fin permettra de développer la reconnaissance des acquis.

Il est proposé par Gyll Gagné, appuyé par Monia Diotte et résolu à l'unanimité :

- 1. que les étudiants adultes de tous les niveaux scolaires se regroupent pour défendre la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels.**

2. que le ministère de l'Éducation alloue à chacun des établissements publics d'enseignement du secondaire, du collégial et de l'université un budget destiné spécifiquement à la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels.
3. que les étudiants adultes revendiquent la création d'un bureau de la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels dans chacun des trois ordres d'enseignement.

Les moyens d'action

Proposition 14

Considérant qu'il y a un regain d'intérêt pour l'éducation des adultes comme en témoignent l'adoption récente par le gouvernement du Québec de la Politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue et la tenue de la Semaine québécoise des adultes en formation;

considérant que les étudiants, au cours du colloque, ont fait part de nombreux problèmes relativement à leurs droits, à leurs conditions socio-économiques et à la reconnaissance de leurs acquis, et qu'ils ont voté des propositions sur chacun de ces points;

considérant que les étudiants adultes du Québec ont été jusqu'à ce jour quasi absents du débat public sur l'éducation parce qu'ils ne disposent pas des instruments pour se faire entendre;

considérant que, dans les circonstances, le Comité organisateur du colloque est l'organisme le plus légitime et le plus apte à en faire cheminer les constatations et conclusions;

Il est proposé par Philippe Crowe, appuyé par Patricia Della et résolu à l'unanimité de confier au Comité organisateur du colloque les responsabilités suivantes :

1. Transmettre dans tout le réseau public d'éducation, et en premier lieu au ministère de l'Éducation et de l'Emploi, les constatations et propositions du Colloque, et en assurer le suivi.
2. Élargir la composition du Comité organisateur en respectant le principe de l'équilibre de la représentation entre les trois ordres d'enseignement.
3. Poursuivre son rôle de rassembleur en favorisant la participation des étudiants adultes aux activités d'éducation des adultes, et plus particulièrement, à la Semaine québécoise des adultes en formation.
4. Travailler à la création d'un regroupement des étudiants et des étudiantes adultes du Québec et, à cet effet, convoquer une assemblée générale de fondation au moment jugé opportun.
5. Trouver le financement nécessaire à la réalisation de son mandat.

COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS

- ❧ Félicitations pour ce beau colloque! Belle organisation. L'éducation en une seule association, quelle belle idée. Merci de l'invitation. (Mylène Arsenault, Yamaska)
- ❧ Super intéressant. J'ai par contre découvert que les centres de formation aux adultes, à travers le Québec, ont tous des méthodologies de travail différentes. (Marc-André Bazinet, Buckingham)
- ❧ Moi, j'ai très bien aimé mon colloque. J'ai beaucoup appris sur nos avantages étudiants. Merci de cette belle fin de semaine. (Julie Beauregard, Dunham)
- ❧ Personnellement, j'ai appris beaucoup. J'ai eu des réponses à mes questions. J'ai vraiment apprécié le déroulement de la journée. Franchement félicitations. (Sylvie Bévillard, Brownsburg-Chatham)
- ❧ J'ai vraiment apprécié l'atelier du colloque, de faire partie des changements à venir. J'ai trouvé que la structure de l'atelier m'a permis de dire ce que je pensais ouvertement. C'était agréable d'écouter les problèmes des autres étudiants et de voir que je ne suis pas seule à lutter pour mon droit d'apprendre. (Anjara Boicel, Montréal)
- ❧ Le colloque m'a ouvert sur une réalité criante à laquelle les jeunes font face à l'éducation des adultes, réalité dont j'ignorais tout à fait l'existence. Les discours étaient à grand déploiement. Espérons qu'il s'ensuivra une suite heureuse sous le signe de l'action de la part des décideurs. (André Bouchard, Île Perrot)
- ❧ Je suis très heureuse d'avoir eu la chance de participer à ce colloque. Je trouve que c'est une belle expérience enrichissante et j'espère qu'il y aura un suivi à tout ça. Mille mercis à vous de nous avoir accueillis avec tant de gentillesse. (Auréli Boulet, Gaspé)
- ❧ Le choix des invités, la représentativité des participants, l'audace et la persévérance des organisateurs et surtout les "chefs d'orchestres" des différents ateliers, d'où émanaient l'écoute et le respect, ont permis l'atteinte des objectifs et ce, malgré l'agenda chargé. Merci, merci pour ce privilège. Je profite de l'occasion pour réitérer mon implication dans votre merveilleux projet. (Jean Claveau, Saint-Félicien)
- ❧ Tout le monde a droit de parole au même titre, c'est très apprécié. Beaucoup d'expériences pertinentes discutées. De la volonté de changement dans l'audience. On est prêt pour l'action. (Mélievre Daigneault, Montréal)
- ❧ L'important, c'est de défendre nos droits et d'avoir des organismes. Aidons-nous les uns les autres, c'est important. J'ai pas trop parlé mais j'ai été satisfait. Peut-être faudrait-il passer plus d'une journée pour débattre les points très importants de ce colloque. (Sébastien Descheneaux, Laval)
- ❧ Merci. Colloque très intéressant et dynamique au sein de chaque atelier de discussions. Beaucoup de problèmes, surtout au secondaire dans la formation des adultes. Présentation de propositions soumises en plénières très utiles et nécessaires pour assurer les suivis pour le regroupement. Bravo et félicitations pour ce colloque à tous les organisateurs/trices. Au prochain colloque. (Lucie Dionne, Gatineau)
- ❧ J'ai trouvé ce colloque super intéressant. J'espère qu'avec nos grandes gueules, on va pouvoir faire bouger les choses. Je suis très contente de savoir qu'il y a toujours les associations à qui nous pourrons

parler. C'est intéressant de savoir que nous pouvons peut-être avoir de l'aide ou des conseils. Merci d'avoir pensé à nous. À la prochaine, j'espère. (Monia Diotte, Rivière-au-Renard)

- ☞ Je crois que je n'ai pas perdu mon temps en venant ici cette fin de semaine. J'ai appris beaucoup et je crois que toutes les propositions développées peuvent grandement nous aider, si elles sont adoptées par le ministère. (Johanne Dobson, Charlesbourg)
- ☞ Le colloque était très bien organisé. On m'a apporté de bonnes propositions et les ateliers étaient très intéressants. On a passé une belle fin de semaine. Merci beaucoup de votre accueil. (Annie Dutil, Gatineau)
- ☞ Le sérieux de l'événement. La compétence des gens. L'endroit. L'écoute. La compréhension. La satisfaction et l'insatisfaction des gens et le travail fait pour régler les problèmes et trouver des solutions. Une équipe qui se tient. Bravo. (Manon Ellis, St-Jean-sur-Richelieu)
- ☞ Je trouve que c'était une excellente idée de réunir les trois niveaux scolaires pour permettre d'échanger sur les problèmes vécus. Ceci m'a permis de réaliser, entre autres, comment les adultes qui retournent aux études, après plusieurs années d'absence, ont du mérite, de la détermination et de la motivation personnelle. Belle initiative et félicitations à tous ces adultes qui fournissent tant d'efforts. (Richard Fiset, Montréal)
- ☞ Le colloque a été très intéressant, bien organisé et à l'écoute des étudiants qui, j'espère aura de belles répercussions. Bonne chance et que ça continue ces colloques qui nous apportent beaucoup. (Sonya Gagné, Matane)
- ☞ J'ai bien aimé. C'était intéressant et j'espère que tout cela va peut-être changer quelque chose un jour pour le mieux. (Steven Gauthier, Rouyn-Noranda)
- ☞ Je trouve ça extraordinaire parce que les débats sont intéressants et je constate qu'à l'intérieur d'Emploi Québec il existe beaucoup d'injustices et de discriminations. (Said Khairallah, Gatineau)
- ☞ Je félicite toute l'organisation du colloque qui nous permettra de mettre en place (je l'espère) un comité de soutien et je souhaite longue vie au colloque pour les générations futures. (Marco Lalonde, Amos)
- ☞ Le colloque est une première en son genre (face aux droits, socio-économiques et reconnaissance des acquis). On n'est représenté nulle part par des étudiants adultes afin de porter nos propositions et constatations face aux problèmes rencontrés en cours de formation. (Éric Lambert, CIMME, Lasalle)
- ☞ Je crois que ce colloque est une très bonne façon d'exprimer nos mécontentements en toute liberté. Ça me permet de voir qu'il y a plusieurs personnes qui vivent les mêmes problèmes que moi. J'espère que les ministres concernés vont prendre connaissance de nos plaintes et de nos propositions et qu'ils vont faire des changements radicaux. (Gaétan Larivée, Châteauguay)
- ☞ Écoutez, il est évident qu'il nous faut des comités représentant les adultes pour tous les points que nous avons discutés pour que ce soit pris au sérieux car il y a du sérieux. Merci bien. (Kim Lafontaine, Abitibi-Témiscamingue)
- ☞ L'organisation du colloque était très bien préparée. Je crois que la polyvalence des critères de CLE (agents) sont trop larges et qu'une réglementation n'y changerait rien. Il n'y aura jamais de justice dans un système hypocrite. N.B. Bien content d'avoir émis mon opinion tout en sachant que les choses ne changeront pas. (S. Patrick Leblanc, Rivière-du-Loup)

- 🌀 Atelier 2B, Conditions socio-économiques des étudiant-e-s adultes. Animateur : Robert Martin. Intéressant et enrichissant de voir, constater que divers ordres d'enseignement étaient présents et ont réussi à échanger sur plusieurs thèmes et sujets en s'apportant mutuellement des informations qui ont été hyper-importantes. Enthousiasmant de prendre conscience que plusieurs propositions vont être acheminées et qu'elles " risquent " de faire avancer les choses. Plusieurs régions présentes, plusieurs âges différents conséquemment un éventail de réalités qui nous ont permis de " voir " les multiples réalités de l'éducation des adultes. Animation souple qui a permis l'expression de tous mais aussi qui a permis une bonne avancée des travaux. Bravo Robert!!! (Françoise Lefebvre, Montréal)
- 🌀 Un colloque pour faire sortir notre adulte en formation de sa coque. Briser la coque qui s'est durcie au fil du temps, à plusieurs niveaux. Faire rouler, briser cette coque sans tout détruire, mais éclore ce colloque avec beaucoup de dignité, d'égalité et surtout qu'apprendre ce n'est pas faire une omelette. J'ai apprécié ce premier colloque bien organisé. Beau travail et merci de votre invitation en espérant que cela va faire bouger les choses. (Chantal Lessard, Chicoutimi)
- 🌀 Excellent colloque. Bravo aux organisateurs. (Carole Letendre, Sorel-Tracy)
- 🌀 J'ai bien apprécié mon atelier mais (oui, il y a un mais) j'aurais bien aimé participer au 3. Beaucoup trop de répétition (on a dit 100 fois la même chose mais de façons différentes). Mais en général ce fut très bien! (Carolle Lévesque, Ville-Marie)
- 🌀 Je trouve que, pour une première année, c'est bien réussi. Mais pour une prochaine fois il faudrait peut-être avoir des pièces fermées pour être intimes. L'organisation était super. Ce serait intéressant de recommencer l'an prochain ou dans quelques années. (Marie-Josée Lévesque, Cowansville)
- 🌀 Atelier no 2A. J'ai beaucoup aimé les discussions sur les conditions socio-économiques des étudiants adultes. Tout le monde a pu parler, dire vraiment ce qu'il en était. Il faudrait aussi qu'il y ait une enquête sur la non-transparence et inégalités du CLÉ. Il devrait en avoir plus souvent des colloques comme ça afin de faire avancer les choses. Je serais prête à appuyer une association ou un comité pour faire valoir les droits de tous les étudiants adultes. (Claudia Médina, St-Hyacinthe)
- 🌀 Je trouve que c'est une très bonne idée et que chacun a pu dire tous les problèmes qu'il pouvait vivre chacun de son côté sur tous les points de vue. Souhaitons maintenant que tous les sujets dont nous avons débattu durant le colloque puissent être utiles pour l'avenir et ce, pour tous les futurs étudiants. (Josée Paillé, Asbestos)
- 🌀 Je trouve que le colloque est très intéressant. Nous apportons des points importants concernant les problématiques soit au secondaire, professionnel et collégial. Je pense que, pour une première année, cela va être une réussite et que cela va servir à améliorer les choses. (Nancy Pelletier) CFP l'Oasis, Chicoutimi)
- 🌀 Le colloque est un événement important pour pouvoir donner nos opinions d'étudiant et je trouve ça très bien. Dans l'atelier où j'étais (les conditions socio-économiques), j'ai pu en apprendre beaucoup et voir que je n'étais pas toute seule à vivre les problèmes d'Emploi Québec ainsi que la vie d'étudiante que je vis. Continuez ce travail de colloque, car on peut s'exprimer en tant qu'étudiante. (Marie-Josée Périard, Gatineau)
- 🌀 J'ai trouvé cette expérience très intéressante. Si cela était à recommencer, je reviendrais sans hésiter. J'ai compris plein de choses et j'ai pu débattre mon point de vue parmi les autres qui vivent les mêmes problèmes que moi. J'espère que nos discussions vont aider à régler les problèmes de tous et que des résultats vont s'en suivre. Je le conseille à tous. (Annik Pilon, Asbestos)
- 🌀 J'aimerais un CLSC dans toutes les écoles. L'appui aux élèves pour le secondaire 5 au complet, payé sans limite de temps par le CLÉ. Un comité d'étudiant serait apprécié ainsi qu'un ombudsman. Merci

pour l'invitation, cela nous a beaucoup appris sur nos lois et nos règlements. (Sandrine Poirier, Rouyn-Noranda)

- ☞ Très très bon pour pouvoir changer les choses pour les générations à venir. Je trouve que ce serait très bon de passer une loi pour les étudiants adultes en formation. Très bonne idée pour les associations étudiantes. Merci pour le colloque. (Yanik Rancourt, Beloeil)
- ☞ Je remercie tout le clan de l'organisation du colloque qui a su aller chercher de simples citoyens (adultes) en formation avec aucune expérience (conférence) pour débattre directement leur point. Merci pour tout. Mon expérience sera un acquis. Sincèrement. (Diane Richard, Îles-de-la-Madeleine)
- ☞ Bien organisé, je trouve que c'est important d'être enfin écouté et que ces sujets soient débattus pour être ensuite retransmis à qui de droit. Félicitations. Un suivi serait important. (Solange Rivest, Chicoutimi)
- ☞ C'est hyper important que le secondaire et le cégep fassent partie du même groupe que nous. Il est important que l'on soutienne ces gens. (Christiane Le Houamo, Brossard)
- ☞ Quand l'aide sociale nous dit de retourner sur les bancs d'école et qu'on accepte, pourquoi ils ne veulent pas nous aider jusqu'à la fin de notre secondaire? S'ils ont commencé à payer pour nous aider à " réaliser un rêve ", pourquoi qu'en plein milieu de notre étude ils décident d'arrêter l'aide qu'ils nous donnent parce que nous ne sommes pas entrés dans leur temps alloué? Nous voulons nous en sortir, mais arrêtez de nous mettre les barres dans les roues. Je veux réussir, mais sans votre aide je n'y pourrai pas. Alors recommencez à m'aider à réaliser mon rêve et pouvoir voler de mes propres ailes. Après tant d'années sur le B.S., j'aimerais laisser ma place à quelqu'un d'autre. (Non signé)
- ☞ Cela a été bien et très enrichissant. Ce fut agréable de constater qu'à travers le Québec on est tous confrontés aux mêmes problèmes. (Non signé)

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR ET COLLABORATEURS

Membres du comité organisateur

Chantal Bastien

Anjara Boicel

Claude Garon

Éric Lambert

Robert Martin

Denis Sylvain

Francine Veilleux

Accueil, animation, secrétariat, logistique et site Web

Mylène Arsenault

Ghislaine Brunelle

Claudette T. Cloutier

Philippe Crowe

Louise Daigneault

Mélievre Daigneault

Johanne Dupuis

Nathalie Durand

Claude Salvas

LISTE DES PERSONNES INSCRITES

Nom	Provenance	Ville
Adams, Manon	CEA	Gaspé
Arsenault, Mylène	Universitaire	Yamaska
Baril, Daniel	ICÉA observateur	Montréal
Barros Sanchez, Fernando Alberto	CEA	Montréal
Bastien, Chantal	Universitaire	St-Hubert
Bazinet, Marc-André	CFP	Buckingham
Beaudoin, Henriette	CEA	Lachute
Beaudry, Louise	CFP	Longueuil
Beaulieu, Mélanie	CEA	Longueuil
Beauregard, Julie	CEA	Cowansville
Belisle, Normand	Universitaire	Montréal
Bergeron, Nathalie	CEA	Beauceville
Betty, Mélanie	Universitaire	Brossard
Bévillard, Sylvie	CEA	Lachute
Blanchette, Yannick	CEA	St-Donat
Bouchard, Andrée	Universitaire	Île Perrot
Bouchard, Daniel	CEA	Sherbrooke
Boulet, Aurélie	CEA	Gaspé
Calvario R., Arando Rafael	CEA	Montréal
Carrière, Johanne	CEA	Mont Laurier
Chauvette, Kim	CEA	Trois-Rivières
Cisneros, Manuel	Observateur	Montréal
Claveau, Jean	CFP	Jonquière
Cloutier, Claudette T.	Universitaire	Montréal
Crevier, Claudia	CFP	Gatineau
Daudelin, Stéphane	CEA	St-Jean-sur-Richelieu
Dellow, Patricia	CEA	Shawinigan
Descheneau, Sébastien	CEA	Laval
Descoteaux, Sonia	CEA	Shawinigan
Devost, Mélanie	CFP	Québec
Déziel Labrèche, Alain	CFP	Joliette
Dion, Martin		Ste-Thérèse
Diotte, Monia	CEA	Gaspé
Dionne, Lucie	Universitaire	Gatineau
Dobson, Johanne	CFP	Québec
Domon-Archambault, Marjorie	Observatrice	Lasalle
Dubé, Émélie	CEA	St-Pascal
Duguay, Jean-François	CFP	Témiscamingue
Duhaime, Caroline	CEA	Acton Vale
Durand, Nathalie	Universitaire	Beloeil
Dutil, Annie	CEA	Gatineau
Ellis, Yvonne	Universitaire	St-Luc
Étienne, Jean-Thédinol	Universitaire	Montréal
Fiset, Richard	Universitaire	Montréal-Nord
Gagné, Gyll	Universitaire	Valdor
Gagné, Kevin	CEA	Amos
Gagné, Sonya	CEA	Matane
Gauthier, Steven	CEA	Rouyn Noranda
Gélineau, Annik	ICÉA observateur	Montréal
Germain, Nathalie	CEA	Longueuil
Gervais, Richard	CEA	Hull

Nom	Provenance	Ville
Giguère, Micheline	CFP	Ville Marie
Gilbert, Anye	CFP	Jonquière
Girard, Hélène	CFP	Chicoutimi
Harvey, Patricia	DEA	McMasterville
Istikar, Saadat	CEA	Montréal
Jean, Rose-Emmanuelle	Universitaire	Rivière-des-Prairies
Khairallah, Saïd	CEA	Hull
Kirouac, Berthier	CEA	St-Hubert
Lafontaine, Kim	CEA	Ville Marie
Lajeunesse, Josée	CEA	St-Hyacinthe
Lalonde, Marco	CEA	Amos
Lamarre, Robin	CEA	Notre-Dame de Portneuf
Lambert, Éric	CFP	Montréal
Langlois, Carl	CFP	Drummondville
Lapierre, Nicole	Universitaire	Montréal
Larivée, Gaétan	CEA	Chateauguay
Larose-Chevalier, Leticia	CFP	Buckingham
Lavoie, Robert	CEA	Sherbrooke
Leblanc, Patrick	CEA	Rivière-du-Loup
Lefebvre, Françoise	ICÉA observatrice	Montréal
Legault, Martine	CEA	Mont Laurier
LeHouarno, Christiane	Universitaire	Brossard
Lemire, Marie-Ève	CEA	Windsor
Lessard, Chantal	CEA	Chicoutimi
Letendre, Carole	Universitaire	Sorel-Tracy
Léveillé, Michel	CEA	Windsor
Lévesque, Carole	CFP	Ville Marie
Lévesque, Chantal	CEA	St-Jean-sur-Richelieu
Lévesque, Marie-Josée	CEA	Cowansville
Lévesque, Mélanie	CEA	Rivière-du-Loup
Lord, Judith	CEA	Rivière-du-Loup
Mainka, Élisabeth	TREAC observatrice	Sainte-Foy
Martin, Robert	Universitaire	Montréal
Masson, Maryse	CEA	Beaupré
Médina, Claudia	CEA	St-Hyacinthe
Michaud, Johanne	CEA	St-Pascal
Monti, Louis	Universitaire	Trois-Rivières
Moquin, Martine		Montréal
Morand, Marie-Ève	CFP	Mirabel
Morin, Émile	CEA	Mascouche
Morin, Lorraine	CFP	Témiscamingue
Muhunthan, Sivarajasingan	CEA	Montréal
Mwenebembe, Saleh Elie	CEA	Sherbrooke
Nunes Dos Reis, Moise	CFP	Gaspé
Ouimet, Chantal	CEA	Mascouche
Paillé, Josée	CEA	Asbestos
Pelletier, Nancy	CFP	Chicoutimi
Perez, Refugio Perez	CEA	Montréal
Périard, Marie-Josée	CEA	Gatineau
Perras, Maryse	CFP	Gatineau
Pichette, Denise	CEA	Beaupré
Pilon, Annik	CEA	Asbestos
Poirier, Sandrine	CEA	Rouyn Noranda
Poirier, Sylvain	CFP	Drummondville
Ramirez, Armando R. Calvaris	CEA	Montréal

Nom	Provenance	Ville
Rancourt, Yanick	CEA	McMasterville
Renaud, Johanne	CFP	Îles de la Madeleine
Richard, Diane	CEA	Îles de la Madeleine
Rivest, Solange	CEA	Chicoutimi
Roch, Kristian	CFP	Joliette
Roy, Marc	CFP	Gatineau
Salvas, Claude	Universitaire	Trois-Rivières
Sirois, Nathalie-Suzie	CEA	Matane
Stampfler, Jean	Universitaire	Montréal
Sylvain, Denis	Universitaire	Montréal
Synnott, Denise	CEA	Gaspé
Szczepanik, Brian	Universitaire	Rosemère
Tremblay, Alain	Universitaire	Neufchatel
Tremblay, Andréanne	CEA	Laval
Tuhin, Mohammed	CEA	Montréal
Turcotte, Dany	CEA	Beauceville
Veizi, Fation	CEA	Montréal
Viau, Françoise	CFP	Ville Marie



Enthousiasme, lucidité, franchise et espoir :
ce sont les mots qui viennent spontanément à l'esprit
quand on dresse le bilan du colloque
« 20 ans après la Commission Jean...
Conditions de vie et d'étude des étudiants adultes
dans les établissements publics d'enseignement ».

